

## AMUNDI OPPORTUNITES ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Sommaire

	Pages
<b>Porteurs de parts</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>5</b>
<b>Vie du fonds sur l'exercice sous revue</b>	<b>18</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>19</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>28</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>33</b>
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Hors-Bilan	36
Compte de Résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>38</b>
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	42
Détail des collectes	43
Compléments d'information	44
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	54
Inventaire	56
<b>Annexe(s)</b>	<b>57</b>
Caractéristiques du fonds	58
Information SFDR	73
Rapport annuel de l'OPC Maître	83

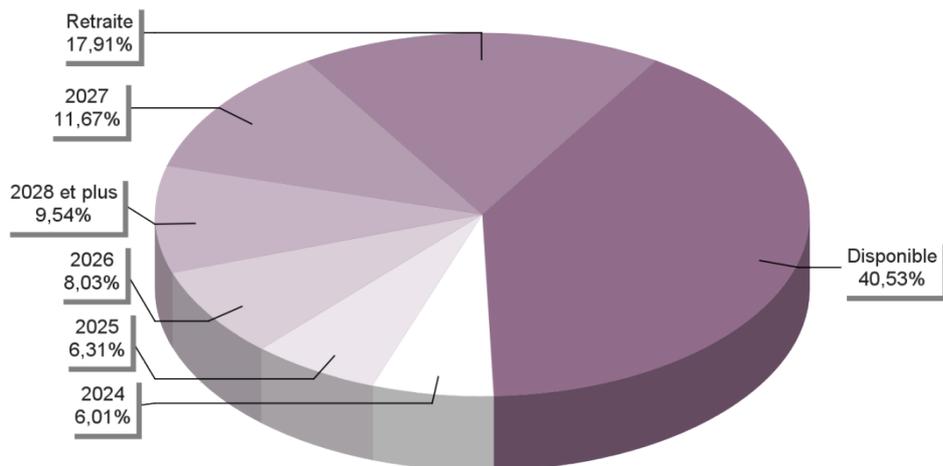
# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Porteurs de parts

#### RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

ECHÉANCES	EN %
Disponible	40,53
2024	6,01
2025	6,31
2026	8,03
2027	11,67
2028 et plus	9,54
Retraite	17,91
TOTAL	100,00

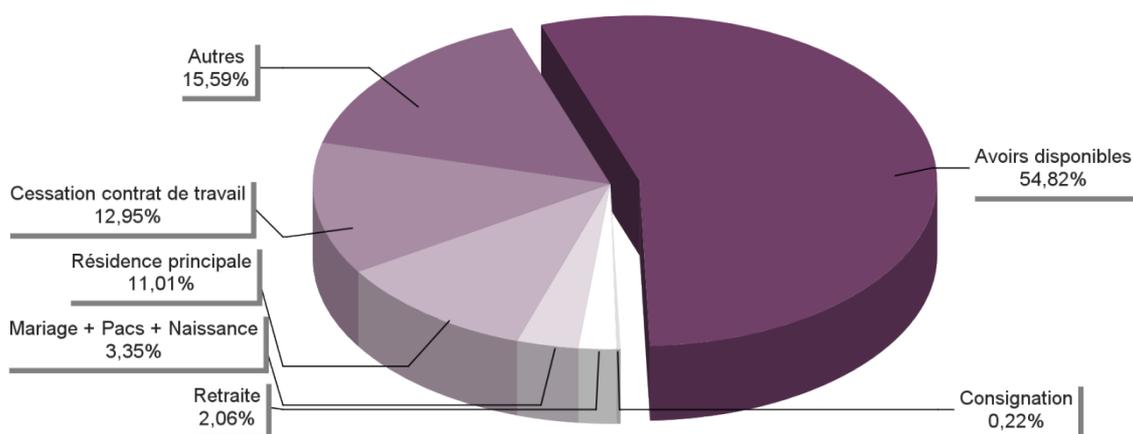


# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

MOTIF	EN %
Autres	15,59
Avoirs disponibles	54,82
Cessation contrat de travail	12,95
Consignation	0,22
Mariage + Pacs + Naissance	3,35
Résidence principale	11,01
Retraite	2,06
TOTAL	100,00



# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie américaine a continué de ralentir en janvier, une récession semblant de plus en plus probable. Publié en fin de mois, le chiffre de la croissance économique du T4 2022 a fait état d'une progression du PIB toujours positive (2,9% en rythme annualisé). Cependant, les indicateurs plus récents ont montré une dégradation. En particulier, l'ISM Services portant sur le mois de décembre a rejoint l'ISM Manufacturier sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité. La production industrielle et les ventes au détail se sont également repliées au cours du même mois. En revanche, le marché du travail a continué de faire preuve d'une bonne résistance avec la création de 223 000 nouveaux emplois nets en décembre. La décélération des salaires (en hausse de 4,6% sur 12 mois), pour sa part, a atténué les craintes de boucle prix-salaires. Les chiffres économiques de la zone euro ont continué d'être meilleurs que prévu en janvier, faisant apparaître un scénario de récession comme moins certain qu'auparavant. Le net repli du prix de gros du gaz naturel a contribué à apaiser, au moins temporairement, les tensions dans certains secteurs et les craintes de crise énergétique. Alors qu'il était attendu en légère baisse, le PIB de la région a progressé de 0,1% au T4 (chiffre incluant de légères hausses en France et en Espagne et de légères baisses en Allemagne et en Italie). Les indicateurs PMI portant sur janvier ont également surpris à la hausse, les PMI Composite et Services revenant sur des niveaux indiquant une expansion alors que le PMI Manufacturier a continué de signaler une contraction. Enfin, le moral des ménages a poursuivi son amélioration tout en restant à un niveau historiquement très bas. L'activité économique de la Chine a commencé à rebondir depuis la première semaine de janvier, après le pic de contamination Covid. La réouverture de la Chine, les révisions à la hausse des perspectives de croissance en zone euro et la forte baisse du prix du gaz ont été favorables aux actifs émergents. Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son repli, l'indice général progressant de 6,5% sur 12 mois en décembre (après 7,1% en novembre), l'indice sous-jacent étant pour sa part en hausse de 5,7% (après 6,0%). En Europe, l'indice général d'inflation a décéléré, en janvier, à 8,5% sur 12 mois (après 9,2% en décembre), l'indice sous-jacent conservant toutefois un rythme de progression inchangé à 5,2% (soit le plus élevé depuis la création de l'euro). La Réserve fédérale a noté le ralentissement de l'inflation tout en soulignant les risques d'un arrêt prématuré de la hausse de ses taux directeurs. Elle a à la suite de cela procédé à une hausse de 0,25% des taux Fed Funds début février. La BCE a continué d'affirmer sa détermination à faire baisser l'inflation, et a augmenté ses taux directeurs de 0,5% début février. Le marché des actions à la hausse Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois de janvier. L'Europe faisant mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2.6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Dans ce contexte, nous avons procédé à un repositionnement tactique, en renforçant notre positionnement aux actions de 2% sur le mois, principalement au travers d'actions de la zone Euro. Le poids total actions s'établit au final à 74%. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, nous avons réduit l'exposition au crédit à haut rendement, afin de privilégier des entreprises de qualité, que nous avons renforcé en rehaussant notre exposition aux obligations d'entreprises européenne dites « Investment Grade ». Le poids de ces dernières est passé de 5% à 7% sur le mois. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, nous avons légèrement réduit le niveau de sensibilité à 1,3 à fin janvier. Cette baisse s'est faite au travers d'une baisse de l'exposition aux obligations souveraines de la zone euro « core ». En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 75,5%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 12,8% et au JPY 1,2%. Dans un contexte économique marqué par un risque élevé d'erreurs politiques et de fortes divergences régionales, nous favorisons une approche prudente sur les actifs risqués, d'autant que les marchés valorisent la perfection, laissant peu de place aux surprises négatives. Les nouvelles plus positives qu'attendu concernant les perspectives économiques européennes nous amènent toutefois à être moins pessimiste sur la région. Le rebond des marchés actions sur le début de

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

l'année 2023 nous a permis de prendre des bénéfices. Cependant, en raison des craintes que le rebond actuel ne soit pas durable et au vu des risques de récession des bénéfices nous préférons rester prudents. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du S2 2022. Nous pensons que les banques centrales, y compris la BCE, vont évoluer sur une corde raide. Nous restons toutefois constructifs sur les obligations, en particulier les obligations d'État et le crédit de bonne qualité et nous voyons des opportunités sur les marchés émergents, car le dollar ne devrait plus être un obstacle.

### Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. Les chiffres économiques publiés en février ont signalé, dans l'ensemble une activité plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. En particulier, les créations d'emplois de janvier ont été très nombreuses (517 000) et se sont accompagnées d'une nouvelle baisse du taux de chômage à 3,4%. Par ailleurs, l'indice ISM portant sur les services est revenu en territoire positif tandis que les ventes au détail de janvier ont également dépassé les attentes. En revanche, les indicateurs industriels ont été moins bons : l'ISM Manufacturier, en particulier, s'est enfoncé davantage en territoire négatif. Les chiffres économiques de la zone euro sont restés, dans l'ensemble, meilleurs qu'attendu, continuant d'atténuer les craintes de récession (largement grâce à une baisse des tensions sur l'approvisionnement en énergie), quoiqu'avec quelques bémols. Si les indices PMI portant sur les services ont poursuivi leur amélioration, ceci n'a pas été le cas pour leurs homologues portant sur l'industrie qui ont signalé une contraction plus forte qu'en janvier. Autre important indicateur de conjoncture, l'IFO allemand s'est amélioré mais du seul fait de sa composante portant sur les attentes alors que celle concernant les conditions actuelles s'est dégradées. Les chiffres réels de production et de consommation ont également été mitigés. Enfin, une révision des chiffres du PIB allemand a fait apparaître un recul plus important au T4 (-0,4% au lieu de -0,2% initialement annoncé). La dynamique de croissance est restée faible dans la majorité des économies émergentes, dans un contexte de décélération des exportations et d'érosion de la demande interne. La réouverture chinoise et la bonne résistance des économies des Etats-Unis et de l'UE devraient aider à stabiliser la demande externe même si cela n'est pas encore perceptible dans les chiffres du commerce extérieur. A respectivement 6,4% et 8,6% sur 12 mois en janvier après 6,5% et 9,2% en décembre aux Etats-Unis et en Europe, l'inflation, pour sa part, a déçu par sa faible baisse sur le mois. Après avoir remonté le taux des Fed Funds de 0,25% en début de mois, la Réserve fédérale a signalé qu'il fallait s'attendre à des hausses supplémentaires au cours des prochains mois. La BCE a relevé ses taux de 50pb en début de mois et pré-annoncé une autre hausse de même ampleur en mars avant, éventuellement, des hausses supplémentaires au cours des mois suivants. Les marchés actions avec des performances diverses : Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume Unis (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2.7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3.9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. Dans ce contexte, les gérants ont opté pour un niveau d'exposition aux actions en baisse sur le mois à 73%. Le portefeuille reste largement diversifié avec des expositions à la zone euro (dont le poids est à 35%), aux Etats-Unis (avec un poids de 26%), aux pays émergents (avec un poids de 7%) et au Japon (poids de 2%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 7%. Ces obligations sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (7%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin février, à 1,4. Ils ont toutefois baissé l'exposition aux Etats-Unis au profit de la zone euro core. A fin février, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (0,8), des Etats-Unis (0,2) et de l'Espagne (0,1). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 76,8%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 10,9% et au JPY 0,9%. En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique, mais tenons compte de l'évolution du contexte mondial au vu des publications récentes des bénéfices des entreprises et des chiffres d'inflation mais aussi en matière de politiques monétaires. Nous avons ainsi légèrement revu à la hausse nos prévisions économiques pour la zone euro (ZE), au vu de chiffres montrant une activité meilleure que prévu jusqu'ici. La baisse des prix de l'énergie,

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

l'efficacité du soutien budgétaire au niveau de chaque pays et l'annonce d'une réouverture plus rapide que prévu de l'économie chinoise ont également amélioré le sentiment. Cependant, malgré la résilience de certains pays, les incertitudes restent nombreuses et la dichotomie entre fondamentaux économiques et marchés financiers semble importante. Ceci nous amène à maintenir une approche défensive. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions des marchés développés, notamment celles des États-Unis et du Japon. La prudence est également de mise dans la gestion de la sensibilité aux taux d'intérêts, avec toutefois des opportunités à explorer au vu des divergences de politiques monétaires entre pays.

### Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3.4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2.3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE. BCE : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public pas assez ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données. La tourmente dans le secteur bancaire suite aux faillites de plusieurs banques régionales aux États-Unis ainsi que celle liée à Credit Suisse en Europe ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro (+0,6%) surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni (-3,3%) et la Suède (-1,7%). Le marché suisse (+0,6%) , quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal (+4,1%), les Pays-Bas (+2,5%), suivis de l'Allemagne (+1,5%) ressortent en tête. Le MSCI Japon surperforme légèrement aussi en mars (+0,6%). Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons également conservé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED très proche, ainsi que notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous restons légèrement sous-exposés sur les marchés actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

mouvement haussier additionnel. Enfin, nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier.

### Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté de 15pb pour clôturer le mois à 2.7% alors que le 10 ans US a reculé de 3pb à 4%. L'inflation américaine a surpris à la hausse. Les investisseurs sont désormais plus prudents sur la capacité de la Fed à baisser ses taux. Les marchés s'attendent maintenant à ce que le taux des Fed Funds augmente de 25pb en mai et baisse de 25pb en novembre et décembre. La probabilité d'une baisse en septembre n'est plus que de 50 %. En zone euro, l'activité économique est résiliente et l'inflation reste élevée. La probabilité d'une récession en 2023 a fortement baissé grâce au recul du prix de l'énergie. Les investisseurs s'attendent maintenant à ce que la BCE relève ses taux de 25 points de base en mai et juin. La probabilité d'une hausse en juin n'est plus que de 62 %. Sur les marchés du crédit, les spreads ont en partie effacé l'écart enregistré en mars suite au stress sur le secteur bancaire. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). En Europe, les pays hors zone euro se sont bien comportés sur le mois, avec en tête le Royaume Uni (+3,3%) suivi de la Suisse (+2,7%) et la Suède (+2,1%). Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%). Le Japon surperforme quant à lui les autres régions, affichant une performance positive de +2,7%. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Nous sommes investis à hauteur de 67% en actions dont 35.75% en actions de la zone euro, 5% en actions émergentes, 6% en actions Europe hors EMU, 2% en actions japonaises, et enfin 17.60% en actions américaines. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier. Enfin nous renforçons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif est en train de réussir à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Au niveau de notre exposition obligataire, la durée du portefeuille ressort à 2.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Mai 2023

Les grandes économies développées ont continué de subir, en mai, les effets du resserrement monétaire. Si, aux Etats-Unis, certains indicateurs ont tout de même surpris à la hausse, la tendance a plutôt été contraire en zone euro. Les chiffres chinois ont également suscité quelques déceptions. L'inflation restant très élevée, les grandes banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont de nouveau relevé leurs taux directeurs en début de mois. Cependant, ce cycle de hausse a semblé approcher de son terme, du moins aux Etats-Unis. Les obligations ont connu un retour de la volatilité sur les maturités courtes. Les actions ont évolué avec une forte dispersion entre pays et secteurs. Les marchés obligataires ont été marqués en mai par un retour de la volatilité sur la partie courte de la courbe des taux américaine. Le rendement de l'obligation États-Unis à 2 ans a augmenté de 23pb. L'attention des marchés est revenue sur la persistance de l'inflation sous-jacente et sur la nécessité pour la Fed d'en faire plus. Les investisseurs anticipent désormais une nouvelle hausse de taux et ont repoussé la première baisse de taux à la fin de l'année 2023. En effet, le travail de la Fed sur l'inflation n'est pas encore terminé. L'inflation sous-jacente demeure à des niveaux élevés et peine à reculer. Le marché du travail américain se refroidit mais reste tendu. La progression des salaires autour de 4% n'est pas compatible avec un objectif d'inflation de 2%. De plus, les loyers malgré les hausses de taux continuent d'augmenter. Sur le marché des taux euro, les mouvements ont été beaucoup plus limités. Du côté des marchés du crédit, les spreads se sont stabilisés en mai à mi-chemin entre le pic atteint en mars et les creux atteints en février. Légère baisse du MSCI World AC (-0,5%) sur le mois mais avec une forte divergence entre les régions et les secteurs. Globalement les marchés surexposés au secteur de la technologie l'emportent largement. Ainsi, les Etats-Unis (+0,5% sur l'indice MSCI) font mieux que la moyenne. Le Japon (+4,5%) en devise locale, profite en plus de la baisse du Yen, d'une amélioration de son économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Les autres régions sont en baisse. L'Europe consolide (-3,7%) sa très bonne performance du début d'année. Au sein de la zone euro (-3,4%), les Pays-Bas, surexposés sur la technologie font beaucoup mieux (+4,2%). Hors zone euro, le marché britannique recule de -5,7% et la Suisse de -2,2%. Le MSCI Pacific ex Japan perd -5,2%. Le MSCI pays émergents sous-performe (-1,2%) mais est lui aussi tiraillé entre deux forces ; d'un côté la baisse du marché chinois (-8,5%) et la hausse des marchés liés là encore à la technologie, à savoir Taiwan (+7,3%) et la Corée du Sud (+3,9%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en baisse sauf la technologie qui prend +8%. Les secteurs les plus en baisse sont l'immobilier (-10%) et les valeurs pétrolières (-10,3%) qui ont souffert de la hausse des taux longs et de la baisse du prix du pétrole. En Europe, les valeurs de croissance (-1,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-5,6%). Le vote obtenu pour le relèvement du plafond de la dette américaine a toutefois calmé la nervosité des marchés qui se sont à nouveau focalisés sur les risques inflationnistes et notamment sur l'évolution de l'inflation sous-jacente. Les rendements obligataires ont progressé sur le mois et les anticipations de relèvement des taux directeurs ont également augmenté d'un cran. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse compte tenu du ralentissement de l'économie américaine qui nous paraît inévitable dans les prochains mois. Nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Nous conservons notre positionnement sur les entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Le portefeuille est investi à hauteur de 69% en actions dont 44% en actions de la zone européennes, 5% en actions émergentes, 2% en actions japonaises et enfin 19% en actions américaines. La sensibilité obligataire ressort à 2.04.

### Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. La confiance des consommateurs américains s'est de nouveau redressée en juin. Le marché immobilier américain demeure résilient face aux hausses de taux. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. Les banques centrales restent très engagées. ""Le président de la Réserve fédérale, Jérôme

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Powell, a déclaré qu'au moins deux augmentations des taux d'intérêt sont probablement nécessaires cette année pour ramener le taux d'inflation à l'objectif de 2 % de la banque centrale américaine. Même ton du côté de la BCE : « Dans un futur proche, il est improbable que la banque centrale soit en mesure d'affirmer avec certitude que les taux ont atteint leur point haut. » Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britannique (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Le fonds est investi en actions à hauteur de 69.55%, dont 44% en actions Europe/Euro, 18.43% en actions américaines, 4.90% en actions émergentes et enfin 2.20% en actions japonaises. La sensibilité obligataire ressort à 2.02.

### Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Sur les marchés, les rendements obligataires à long terme ont évolué en légère hausse, ceux à court terme en légère baisse. Les indices d'actions ont progressé. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

(+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Au cours du mois de juillet, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous avons réduit notre sous-exposition aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

### Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. J. Powell a réitéré à Jackson Hole le message transmis lors du comité de politique monétaire de juillet. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuté le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs de croissance (-3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du brut et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. La patience reste de mise pour la majorité des banquiers centraux qui n'ont pas encore obtenu un ralentissement de l'inflation suffisant, ils soulignent notamment que l'inflation sous-jacente demeure trop élevée au regard de leurs objectifs. Les marchés intègrent désormais une politique monétaire qui demeurera restrictive tant qu'ils n'auront pas la confirmation d'une détente pérenne de l'inflation

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

sous-jacente, ce qui prendra du temps. Ainsi, la crainte d'un resserrement monétaire excessif a grandi dans le contexte actuel d'une croissance qui ralentit clairement, notamment en Europe. La pause dans les taux directeurs approche, mais leur inflexion baissière risque d'être retardée. Le mois d' Août a été marqué par une forte poussée haussière des rendements obligataires sur toute la courbe dont nous avons profité pour renforcer la sensibilité de nos portefeuilles via une exposition sur les obligations souveraines allemandes à 30 ans, ce qui cumulé avec le maintien de nos précédentes positions, conduit à une surexposition marquée de la sensibilité globale de nos portefeuilles. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. Les pays émergents ont pour la plupart démarré un cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Au cours du mois d'août, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable, même si le stimulus attendu en Chine ne se confirme que très progressivement. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services aux collectivités, ce secteur bénéficie du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

### Septembre 2023

En septembre, les chiffres économiques ont montré une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. En zone euro et en Chine, la situation est restée plus difficile, quoique sans aggravation majeure. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation sous-jacente, bien que toujours élevée, a poursuivi son reflux. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés alors que la Banque Centrale Européenne a relevé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. \* Les taux longs restent orientés à la hausse. Les rendements à 10 ans américains ont atteint près de 4,70 % et le rendement à 10 ans allemand près de 2,97 %. Les marchés anticipent que les banques centrales maintiendront des taux élevés sur une période prolongée. En effet, l'économie américaine surprend par sa résilience. La consommation, moteur de l'économie américaine, reste robuste. Le marché du travail se refroidit mais reste tendu. Par ailleurs, la politique budgétaire très expansionniste du gouvernement Biden soutient également les dépenses d'investissement. De son côté, la BCE reste préoccupée par les hausses des salaires et l'inflation dans les services. En outre, les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions utilisées pour financer les déficits. La correction des marchés d'actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Bien que beaucoup de banques centrales n'aient pas relevé leurs taux directeurs, leur ton « hawkish » a entraîné une hausse globale des taux longs. Le 10 ans américain a augmenté de près de 60 point de base en septembre. Par ricochet, les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performent l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,8%) a tiré son épingle du jeu, notamment grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (-0,4%) accuse une légère baisse en septembre.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le MSCI marchés émergents recule (-2%) entraîné par la forte appréciation du dollar et la sous performance du marché chinois (-3%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » (+1.1%) surperforment les valeurs de croissance (-3,8%). En tête, le secteur de l'énergie (+7,5%) et le secteur bancaire (+2,9%). Le secteur technologie de l'information (-6,1%) ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont fortement été pénalisés par la hausse des taux longs.

### Octobre 2023

Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise du T3. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté en cours de mois avant de se replier, tandis que les actions ont poursuivi leur correction. Les rendements à 10 ans ont fortement augmenté au cours du mois, atteignant très brièvement 5% aux Etats-Unis et 3% en Allemagne, avant de refluer en fin de mois, après les réunions de politiques monétaires de la Fed et de la BCE qui ont renforcé le sentiment que le cycle de durcissement monétaire était terminé. Au total le rendement à 10 ans américain a baissé de 4 pb sur le mois à 4.53 % et le rendement à 10 ans allemand a baissé de près de 30 pb à 2.62%. La hausse du début du mois avait été motivée par deux facteurs 1) l'anticipation, par les marchés, que les banques centrales maintiendraient des taux élevés sur une période prolongée 2) le fait que les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions nécessaires pour financer les déficits publics. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en septembre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5 % pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux avec en tête le Portugal (+0.8%). Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperforment les valeurs dites « Value » (-3,8%). En octobre, les taux souverains en zone Euro, bien que volatils, sont restés relativement stables sur des niveaux élevés (Bund allemand à 10 ans à 2.80%). En fin de mois la décision de la BCE de laisser ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives a apaisé les tensions. En revanche côté américain, les rendements ont progressé plus nettement, le T notes à 10 ans s'inscrivant en fin de mois à 4.97% proche de son plus haut depuis 2007. Les niveaux atteints nous semblent excessivement élevés au regard de la décélération en cours de l'économie et du processus de désinflation bien enclenché qui devrait stopper le processus de hausse des taux directeurs des banques centrales. Pour ces raisons nous avons dans nos portefeuilles, conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références. Quant au positionnement géographique, nous sommes surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment d'un point de vue portage grâce aux hausses des taux récemment engrangées. Au cours du mois d'octobre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui est aussi défensif. Nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte d'inflation plus élevé et il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous avons initié une exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes, leur valorisations sont maintenant attractives grâce à des mouvements de taux indépendants de leurs résultats. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions aux entreprises pétrolières et à celles liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

### Novembre 2023

En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. Le marché obligataire a réalisé son meilleur mois depuis 2008. Le marché des taux a été marqué ces derniers jours par une forte baisse des taux courts et longs. Les investisseurs ont été surpris par la forte baisse de l'inflation, notamment en zone euro. En novembre, l'inflation dans la zone euro a connu une baisse importante, passant de 2,9% à 2,4%. De plus, certains membres du FOMC ont confirmé que la Fed pourrait commencer à baisser son taux directeur simplement parce que l'inflation recule. En conséquence, les investisseurs ont fortement révisé leurs anticipations de politique monétaire. Le marché considère, désormais, que la Fed et la BCE pourraient commencer leur cycle de baisse de taux dès le mois de mars. En parallèle, les marchés du crédit ont affiché des résultats positifs, encouragés par les perspectives de baisse de taux. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperformant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles aux taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif. Le mois de novembre a également été rythmé par des chiffres d'inflation qui montrent une baisse généralisée et encourageante, permettant de converger vers la cible de 2% d'inflation, que ce soit pour la BCE ou pour la Réserve Fédérale Américaine. Un tel contexte a permis à ces deux banques centrales de maintenir à leur niveau actuel les taux directeurs. Les marchés se positionnent dorénavant pour un prochain mouvement de baisse des taux, qui pourrait intervenir dès la fin du premier trimestre 2024. Ce repositionnement des anticipations a soulagé nettement les marchés obligataires entraînant une détente à la fois rapide et marquée des rendements sur toutes les maturités. En effet, Le taux souverain US à 10 ans termine le mois de novembre à 4.33% soit -0,60% par rapport au mois précédent et le taux à 2 ans finit le mois à 4.68% (-0.40%). En Zone Euro, les taux sont également en baisse sur le mois avec le taux à 10 ans français qui ressort fin novembre à 3.02% (-40 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.44% (-36 pdb). Les marchés de crédit se trouvent actuellement dans un environnement favorable, caractérisé par une volatilité réduite des taux et des performances améliorées sur les principaux indices crédit de la zone euro, revenant à des niveaux observés à la fin de septembre. Nous avons conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références et ainsi bénéficié de la performance liée à la détente des taux. Quant au positionnement géographique, nous sommes surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment d'un point de vue portage qui reste élevé. Au cours du mois de Novembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours une incertitude quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, l'écart de croissance entre les pays émergents et les pays développés restant favorable aux marchés émergents. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, le secteur des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous conservons notre exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions sur les entreprises liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

### Décembre 2023

En décembre, l'économie américaine a continué d'afficher une bonne tenue, alors que la conjoncture est restée stagnante en Europe. Le ralentissement s'est poursuivi en Chine tandis que les autres économies émergentes ont connu des situations diverses. L'inflation a continué de ralentir aux Etats-Unis et en zone euro, mais la Réserve fédérale américaine a communiqué de façon plus appuyée que la BCE sur d'éventuelles baisses de taux au cours des prochains mois. Plusieurs banques centrales des économies émergentes ont, pour leur part, baissé leurs taux. Dans la prolongation des mouvements déjà observés en novembre, les rendements obligataires ont baissé et les indices d'actions ont progressé, inscrivant, pour certains, de nouveaux plus hauts historiques. Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le 10 ans américain a clôturé l'année à près de 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de baisse des taux en mars. Cette baisse très rapide des rendements s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées. 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2 % sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperforment l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,1%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+6,1%) et le Portugal (+3,4%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperforment les valeurs dites « value » (+2,8%). Lors de la réunion du FOMC de décembre les responsables politiques se sont montrés de plus en plus confiants dans le fait qu'ils étaient parvenus à une orientation politique suffisamment restrictive. M. Powell a laissé entendre que la Fed serait disposée à ajuster les taux avant que

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

l'inflation n'atteint 2% et, autre élément important, qu'elle pourrait réduire ses taux avant même qu'une récession ne sévise. Alors que les prévisions de la Fed ne font pas ressortir de hausse significative du taux de chômage (4,1% en 2024 vs 3,8% à fin 2023) et une croissance toujours positive du PIB réel (1,4% anticipé en 2024 vs 1,5% lors de la prévision du mois de septembre), les membres de la Fed s'attendent désormais à 75bp de baisse des taux (vs 50bp précédemment avec un taux terminal plus élevé) en 2024 selon le « dot » median. Cela renforce donc clairement la probabilité d'avoir un atterrissage en douceur de l'économie et une prolongation du cycle. Cette communication accommodante de la FED a été appréciée par les marchés obligataires qui ont alors poursuivi leur rallye, s'illustrant par la poursuite de la baisse des rendements avec une baisse du taux 10 ans de 32 pb et du 2 ans de 29 pb. Malgré une communication moins favorable de la BCE qui entend maintenir les taux « plus élevés plus longtemps », repoussant l'espoir d'un pivot rapide, le bund a tout de même baissé de 34 pb, cassant les 2% le 20 décembre. Nous avons conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références et ainsi bénéficié de la performance liée à la détente des taux observée en décembre. Quant au positionnement géographique, nous sommes toujours surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment d'un point de vue portage qui reste élevé. Au cours du mois de décembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons légèrement sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, le secteur des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI OPPORTUNITES ESR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR - ASSUREUR (C) en devise EUR : 12,54%,
- Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR - E (C) en devise EUR : 12,56%,
- Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR - F (C) en devise EUR : 12,42%,
- Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR - PER (C) en devise EUR : 12,54%,
- Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR - PER CA (C) en devise EUR : 12,54%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI OPPORTUNITES	153 140 738,76	142 986 503,68

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### **Vie du fonds sur l'exercice sous revue**

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

20 décembre 2023 : passage de la valorisation du FCPE en cours de clôture.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Informations spécifiques

#### OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

#### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC AMUNDI OPPORTUNITES.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,47% TTC, dont 0,51% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,96% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,97% TTC, dont 0,01% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,96% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,07% TTC, dont 0,11% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,96% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI OPPORTUNITES F.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,07% TTC, dont 0,11% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,96 TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI OPPORTUNITES PER.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,22% TTC, dont 0,26% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,96% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA.

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer. Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com), rubrique « à propos de Amundi ».

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :  
*L'Engagement.*

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,95%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

---

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# **AMUNDI OPPORTUNITES ESR**

## **FCPE - Fonds d'épargne salariale**

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**AMUNDI OPPORTUNITES ESR  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier AMUNDI OPPORTUNITES ESR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI OPPORTUNITES ESR

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.06.10 10:40:08 +0200



# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Comptes annuels

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>498 524 424,97</b>	<b>433 185 463,62</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>498 524 424,97</b>	<b>433 185 463,62</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>339 918,53</b>	
Liquidités	339 918,53	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>498 864 343,50</b>	<b>433 185 463,62</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	487 625 975,73	419 893 400,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 583 726,58	12 758 220,04
Résultat de l'exercice (a,b)	-453 287,30	-412 254,72
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>498 756 415,01</b>	<b>432 239 365,69</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>107 928,49</b>	<b>97 473,97</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	107 928,49	97 473,97
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>848 623,96</b>
Concours bancaires courants		848 623,96
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>498 864 343,50</b>	<b>433 185 463,62</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 913,14	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 913,14</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	35 419,42	4 756,29
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>35 419,42</b>	<b>4 756,29</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-32 506,28</b>	<b>-4 756,29</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	663 621,94	633 447,95
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	238 337,10	227 812,96
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-457 791,12</b>	<b>-410 391,28</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	4 503,82	-1 863,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-453 287,30</b>	<b>-412 254,72</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Annexes aux comptes annuels

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009108166 - AMUNDI OPPORTUNITES ESR E : Taux de frais maximum de 0.10% Les frais sont pris en charge par l'entreprise.

QS0009084177 - AMUNDI OPPORTUNITES F : Taux de frais maximum de 0.10% Les frais sont pris en charge par le fonds.

FR00140019X3 - AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0.50% Les frais sont pris en charge par le fonds.

FR00140019Z8 - AMUNDI OPPORTUNITES PER CA : Taux de frais maximum de 0.25% Les frais sont pris en charge par le fonds.

FR00140019Y1 - AMUNDI OPPORTUNITES PER : Taux de frais maximum de 0.10% Les frais sont pris en charge par le fonds.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1027,20 euros TTC, ils sont pris en charge par la société de gestion.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

## *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OPPORTUNITES F	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OPPORTUNITES PER	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA	Capitalisation	Capitalisation

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>432 239 365,69</b>	<b>486 422 151,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	215 990 200,75	278 560 708,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-204 200 086,58	-261 337 888,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 486 575,78	12 564 664,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-136 866,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	43 698 150,49	-83 423 012,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>58 241 132,65</i>	<i>14 542 982,16</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 542 982,16</i>	<i>-97 965 995,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-457 791,12	-410 391,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>498 756 415,01</b>	<b>432 239 365,69</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

## Détail des collectes (\*)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>215 990 200,75</b>	<b>278 560 708,97</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	20 468 450,21	20 993 309,22
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	1 740,34	106,72
Versement de l'intéressement	21 378 326,58	16 420 078,83
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	6 431 399,70	3 780 698,34
Abondements de l'entreprise	10 476 320,43	4 765 040,09
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	157 199 597,93	232 591 013,76
Transferts provenant d'un CET	31 213,03	3 113,21
Transferts provenant de jours de congés non pris	3 152,53	7 348,80
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>204 200 086,58</b>	<b>261 337 888,70</b>
Rachats	58 174 173,97	33 721 997,99
Transferts à destination d'un autre OPC	146 025 912,61	227 615 890,71

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	107 928,49
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>107 928,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-107 928,49</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	434 792,4074	17 802 523,87
Parts rachetées durant l'exercice	-166 238,3288	-6 743 288,77
Solde net des souscriptions/rachats	268 554,0786	11 059 235,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 392 908,8192	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 905 408,8222	198 187 676,88
Parts rachetées durant l'exercice	-4 876 806,1118	-197 456 797,81
Solde net des souscriptions/rachats	28 602,7104	730 879,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 260 106,7495	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

## 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	616,66
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	424 668,18 0,10
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital  Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			498 524 424,97
Instruments financiers à terme	FR0010186668	AMUNDI OPPORTUNITES	498 524 424,97
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>498 524 424,97</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-453 287,30	-412 254,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-453 287,30</b>	<b>-412 254,72</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
<b>Total</b>		

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 644,87	-775,97
<b>Total</b>	<b>-4 644,87</b>	<b>-775,97</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-448 642,43	-411 478,75
<b>Total</b>	<b>-448 642,43</b>	<b>-411 478,75</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
<b>Total</b>		

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
<b>Total</b>		

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 583 726,58	12 758 220,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>11 583 726,58</b>	<b>12 758 220,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,88	1,08
<b>Total</b>	<b>0,88</b>	<b>1,08</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 382 870,38	1 260 125,77
<b>Total</b>	<b>1 382 870,38</b>	<b>1 260 125,77</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 200 853,56	11 498 091,03
<b>Total</b>	<b>10 200 853,56</b>	<b>11 498 091,03</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,88	1,08
<b>Total</b>	<b>0,88</b>	<b>1,08</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,88	1,08
<b>Total</b>	<b>0,88</b>	<b>1,08</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>369 371 417,79</b>	<b>397 003 041,97</b>	<b>486 422 151,42</b>	<b>432 239 365,69</b>	<b>498 756 415,01</b>
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR en EUR</b>					
Actif net			44,56	38,13	42,91
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			44,56	38,13	42,91
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			2,32	1,08	0,88
Capitalisation unitaire sur résultat					
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E en EUR</b>					
Actif net	34 028 604,05	38 357 709,55	47 429 076,21	42 718 758,99	59 563 598,28
Nombre de titres	931 567,1180	1 002 454,7623	1 068 954,2251	1 124 354,7406	1 392 908,8192
Valeur liquidative unitaire	36,52	38,26	44,36	37,99	42,76
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,10	1,19	2,54	1,12	0,99
Capitalisation unitaire sur résultat	0,20	0,20	0,05		
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES F en EUR</b>					
Actif net	335 342 813,74	358 645 332,42	438 992 941,53	389 520 492,31	439 192 688,00
Nombre de titres	9 077 779,1409	9 323 927,3331	9 864 230,7840	10 231 504,0391	10 260 106,7495
Valeur liquidative unitaire	36,94	38,46	44,50	38,07	42,80
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,12	1,20	2,55	1,12	0,99
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,03	-0,04	-0,04

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER en EUR</b>					
Actif net			44,56	38,13	42,91
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			44,56	38,13	42,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,32	1,08	0,88
Capitalisation unitaire sur résultat					
<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA en EUR</b>					
Actif net			44,56	38,13	42,91
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			44,56	38,13	42,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,32	1,08	0,88
Capitalisation unitaire sur résultat					

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI OPPORTUNITES	EUR	2 483 186,018	498 524 424,97	99,95
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>498 524 424,97</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>498 524 424,97</b>	<b>99,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>498 524 424,97</b>	<b>99,95</b>
<b>Dettes</b>			<b>-107 928,49</b>	<b>-0,02</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>339 918,53</b>	<b>0,07</b>
<b>Actif net</b>			<b>498 756 415,01</b>	<b>100,00</b>

Part AMUNDI OPPORTUNITES PER CA	EUR	1,0000	42,91
Part AMUNDI OPPORTUNITES ASSUREUR	EUR	1,0000	42,91
Part AMUNDI OPPORTUNITES PER	EUR	1,0000	42,91
Part AMUNDI OPPORTUNITES ESR E	EUR	1 392 908,8192	42,76
Part AMUNDI OPPORTUNITES F	EUR	10 260 106,7495	42,80

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR - F (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000084179 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/11/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES ESR, nourricier de AMUNDI OPPORTUNITES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI OPPORTUNITES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI OPPORTUNITES en raison de ses propres frais.

**Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :**

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI OPPORTUNITES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

*L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.*

*Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.*

*L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.*

*L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à*

*100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.*

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 360	€3 440
	Rendement annuel moyen	-66,4%	-19,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 250	€8 750
	Rendement annuel moyen	-17,5%	-2,6%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 060	€11 590
	Rendement annuel moyen	0,6%	3,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€12 960	€14 400
	Rendement annuel moyen	29,6%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€419	€1 026
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,2%	1,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,89% avant déduction des coûts et de 3,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	118,63 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES ESR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Teneur de comptes** : CREELIA, SOCIETE GENERALE

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000108169 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/11/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES ESR, nourricier de AMUNDI OPPORTUNITES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI OPPORTUNITES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI OPPORTUNITES en raison de ses propres frais.

**Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :**

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI OPPORTUNITES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

*L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.*

*Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.*

*L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.*

*L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à*

*100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.*

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 380	€3 450
	Rendement annuel moyen	-66,2%	-19,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 260	€8 790
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-2,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 110	€11 890
	Rendement annuel moyen	1,1%	3,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 030	€14 820
	Rendement annuel moyen	30,3%	8,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 10/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2018 et 31/08/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€409	€983
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,1%	1,8%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,33% avant déduction des coûts et de 3,52% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	108,93 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES ESR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Teneur de comptes** : CREELIA, SOCIETE GENERALE

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR - PER (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000127359 - FR00140019Y1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/11/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES ESR, nourricier de AMUNDI OPPORTUNITES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI OPPORTUNITES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI OPPORTUNITES en raison de ses propres frais.

### Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI OPPORTUNITES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

*L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.*

*Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.*

*L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.*

*L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à*

*100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.*

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 130	€3 200
	Rendement annuel moyen	-68,7%	-20,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 660	€8 140
	Rendement annuel moyen	-23,4%	-4,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 340	€10 860
	Rendement annuel moyen	-6,6%	1,7%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€12 030	€13 460
	Rendement annuel moyen	20,3%	6,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 10/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 31/05/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€1 101	€1 623
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	11,1%	3,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,99% avant déduction des coûts et de 1,66% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	100,98 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 06:00 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES ESR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Gestionnaire de PER**: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR - PER CA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000127369 - FR00140019Z8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/11/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES ESR, nourricier de AMUNDI OPPORTUNITES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI OPPORTUNITES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI OPPORTUNITES en raison de ses propres frais.

### Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI OPPORTUNITES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

*L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.*

*Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.*

*L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.*

*L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à*

*100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.*

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 310	€3 380
	Rendement annuel moyen	-66,9%	-19,5%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 090	€8 600
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-3,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860	€11 460
	Rendement annuel moyen	-1,4%	2,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€12 700	€14 210
	Rendement annuel moyen	27,0%	7,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 10/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 31/05/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€607	€1 157
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	6,1%	2,2%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,99% avant déduction des coûts et de 2,76% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	106,59 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 06:00 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES ESR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Gestionnaire de PER**: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR - ASSUREUR (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000127379 - FR00140019X3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/11/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES ESR, nourricier de AMUNDI OPPORTUNITES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI OPPORTUNITES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI OPPORTUNITES en raison de ses propres frais.

### Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI OPPORTUNITES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

*L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.*

*Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.*

*L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.*

*L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à*

*100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10. Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.*

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du AMUNDI OPPORTUNITES ESR.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 410	€3 490
	Rendement annuel moyen	-65,9%	-19,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 350	€8 870
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-2,4%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 170	€11 830
	Rendement annuel moyen	1,7%	3,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 100	€14 660
	Rendement annuel moyen	31,0%	8,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 10/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2017 et 31/05/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€310	€879
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,1%	1,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,00% avant déduction des coûts et de 3,42% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	109,96 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 06:00 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES ESR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Gestionnaire de PER**: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI OPPORTUNITES ESR

Identifiant d'entité juridique :  
969500JAOZYMJWOFWP54

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **46,18 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 0-1 YEAR US CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,831 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.831 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de ().

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI	Finance	Fonds	France	99,95 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

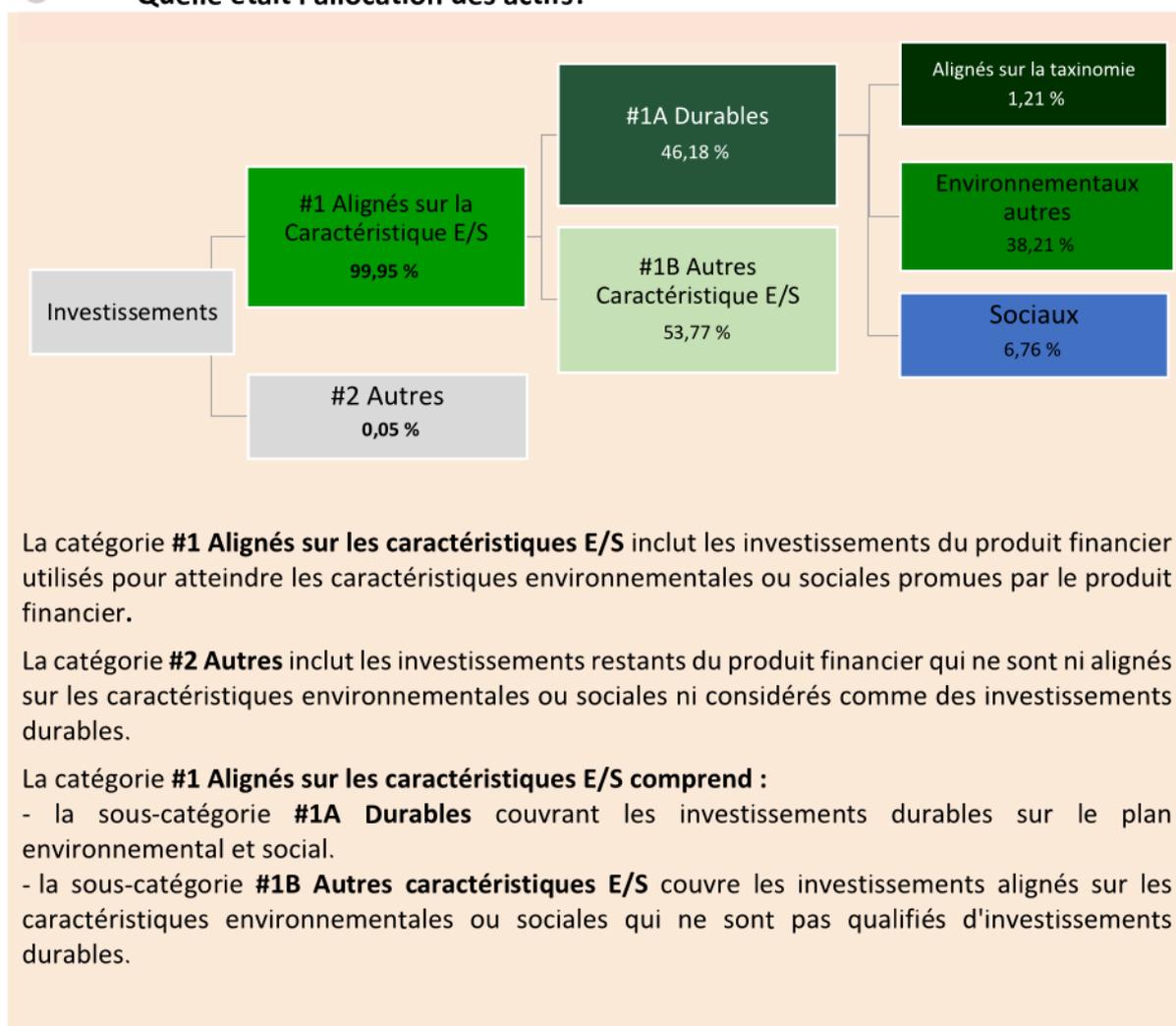
OPPORTUNITES				
--------------	--	--	--	--



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

Finance	Fonds	99,95 %
Liquidités	Liquidités	0,05 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,21 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

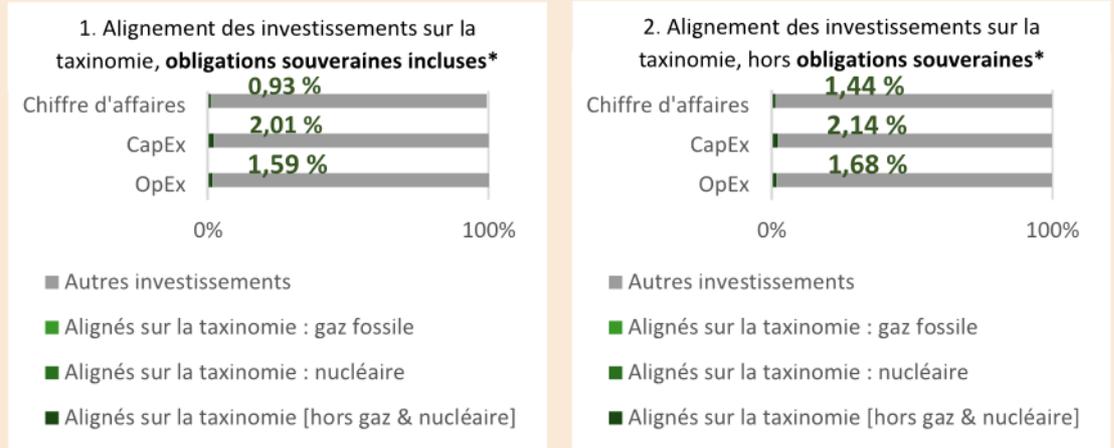
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,58 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,21 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,76 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# AMUNDI OPPORTUNITES ESR

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Rapport annuel de l'OPC Maître

## AMUNDI OPPORTUNITES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>17</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>20</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>22</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	39
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>40</b>
Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	54
<b>Annexe(s)</b>	<b>60</b>
Caractéristiques de l'OPC	61
Information SFDR	64
Loi Energie Climat (LEC)	76

### Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie américaine a continué de ralentir en janvier, une récession semblant de plus en plus probable. Publié en fin de mois, le chiffre de la croissance économique du T4 2022 a fait état d'une progression du PIB toujours positive (2,9% en rythme annualisé). Cependant, les indicateurs plus récents ont montré une dégradation. En particulier, l'ISM Services portant sur le mois de décembre a rejoint l'ISM Manufacturier sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité. La production industrielle et les ventes au détail se sont également repliées au cours du même mois. En revanche, le marché du travail a continué de faire preuve d'une bonne résistance avec la création de 223 000 nouveaux emplois nets en décembre. La décélération des salaires (en hausse de 4,6% sur 12 mois), pour sa part, a atténué les craintes de boucle prix-salaires. Les chiffres économiques de la zone euro ont continué d'être meilleurs que prévu en janvier, faisant apparaître un scénario de récession comme moins certain qu'auparavant. Le net repli du prix de gros du gaz naturel a contribué à apaiser, au moins temporairement, les tensions dans certains secteurs et les craintes de crise énergétique. Alors qu'il était attendu en légère baisse, le PIB de la région a progressé de 0,1% au T4 (chiffre incluant de légères hausses en France et en Espagne et de légères baisses en Allemagne et en Italie). Les indicateurs PMI portant sur janvier ont également surpris à la hausse, les PMI Composite et Services revenant sur des niveaux indiquant une expansion alors que le PMI Manufacturier a continué de signaler une contraction. Enfin, le moral des ménages a poursuivi son amélioration tout en restant à un niveau historiquement très bas. L'activité économique de la Chine a commencé à rebondir depuis la première semaine de janvier, après le pic de contamination Covid. La réouverture de la Chine, les révisions à la hausse des perspectives de croissance en zone euro et la forte baisse du prix du gaz ont été favorables aux actifs émergents. Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son repli, l'indice général progressant de 6,5% sur 12 mois en décembre (après 7,1% en novembre), l'indice sous-jacent étant pour sa part en hausse de 5,7% (après 6,0%). En Europe, l'indice général d'inflation a décéléré, en janvier, à 8,5% sur 12 mois (après 9,2% en décembre), l'indice sous-jacent conservant toutefois un rythme de progression inchangé à 5,2% (soit le plus élevé depuis la création de l'euro). La Réserve fédérale a noté le ralentissement de l'inflation tout en soulignant les risques d'un arrêt prématuré de la hausse de ses taux directeurs. Elle a à la suite de cela procédé à une hausse de 0,25% des taux Fed Funds début février. La BCE a continué d'affirmer sa détermination à faire baisser l'inflation, et a augmenté ses taux directeurs de 0,5% début février. Le marché des actions à la hausse Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois de janvier. L'Europe faisant mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2.6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Dans ce contexte, nous avons procédé à un repositionnement tactique, en renforçant notre positionnement aux actions de 2% sur le mois, principalement au travers d'actions de la zone Euro. Le poids total actions s'établit au final à 74%. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, nous avons réduit l'exposition au crédit à haut rendement, afin de privilégier des entreprises de qualité, que nous avons renforcé en rehaussant notre exposition aux obligations d'entreprises européenne dites « Investment Grade ». Le poids de ces dernières est passé de 5% à 7% sur le mois. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, nous avons légèrement réduit le niveau de sensibilité à 1,3 à fin janvier. Cette baisse s'est faite au travers d'une baisse de l'exposition aux obligations souveraines de la zone euro « core ». En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 75,5%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 12,8% et au JPY 1,2%. Dans un contexte économique marqué par un risque élevé d'erreurs politiques et de fortes divergences régionales, nous favorisons une approche prudente sur les actifs risqués, d'autant que les marchés valorisent la perfection, laissant peu de place aux surprises négatives. Les nouvelles plus positives qu'attendu concernant les perspectives économiques européennes nous amènent toutefois à être moins pessimiste sur la région. Le rebond des marchés actions sur le début de

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

l'année 2023 nous a permis de prendre des bénéfices. Cependant, en raison des craintes que le rebond actuel ne soit pas durable et au vu des risques de récession des bénéfices nous préférons rester prudents. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du S2 2022. Nous pensons que les banques centrales, y compris la BCE, vont évoluer sur une corde raide. Nous restons toutefois constructifs sur les obligations, en particulier les obligations d'État et le crédit de bonne qualité et nous voyons des opportunités sur les marchés émergents, car le dollar ne devrait plus être un obstacle.

### Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. Les chiffres économiques publiés en février ont signalé, dans l'ensemble une activité plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. En particulier, les créations d'emplois de janvier ont été très nombreuses (517 000) et se sont accompagnées d'une nouvelle baisse du taux de chômage à 3,4%. Par ailleurs, l'indice ISM portant sur les services est revenu en territoire positif tandis que les ventes au détail de janvier ont également dépassé les attentes. En revanche, les indicateurs industriels ont été moins bons : l'ISM Manufacturier, en particulier, s'est enfoncé davantage en territoire négatif. Les chiffres économiques de la zone euro sont restés, dans l'ensemble, meilleurs qu'attendu, continuant d'atténuer les craintes de récession (largement grâce à une baisse des tensions sur l'approvisionnement en énergie), quoiqu'avec quelques bémols. Si les indices PMI portant sur les services ont poursuivi leur amélioration, ceci n'a pas été le cas pour leurs homologues portant sur l'industrie qui ont signalé une contraction plus forte qu'en janvier. Autre important indicateur de conjoncture, l'IFO allemand s'est amélioré mais du seul fait de sa composante portant sur les attentes alors que celle concernant les conditions actuelles s'est dégradées. Les chiffres réels de production et de consommation ont également été mitigés. Enfin, une révision des chiffres du PIB allemand a fait apparaître un recul plus important au T4 (-0,4% au lieu de -0,2% initialement annoncé). La dynamique de croissance est restée faible dans la majorité des économies émergentes, dans un contexte de décélération des exportations et d'érosion de la demande interne. La réouverture chinoise et la bonne résistance des économies des Etats-Unis et de l'UE devraient aider à stabiliser la demande externe même si cela n'est pas encore perceptible dans les chiffres du commerce extérieur. A respectivement 6,4% et 8,6% sur 12 mois en janvier après 6,5% et 9,2% en décembre aux Etats-Unis et en Europe, l'inflation, pour sa part, a déçu par sa faible baisse sur le mois. Après avoir remonté le taux des Fed Funds de 0,25% en début de mois, la Réserve fédérale a signalé qu'il fallait s'attendre à des hausses supplémentaires au cours des prochains mois. La BCE a relevé ses taux de 50pb en début de mois et pré-annoncé une autre hausse de même ampleur en mars avant, éventuellement, des hausses supplémentaires au cours des mois suivants. Les marchés actions avec des performances diverses. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume Unis (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2.7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3.9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. Dans ce contexte, les gérants ont opté pour un niveau d'exposition aux actions en baisse sur le mois à 73%. Le portefeuille reste largement diversifié avec des expositions à la zone euro (dont le poids est à 35%), aux Etats-Unis (avec un poids de 26%), aux pays émergents (avec un poids de 7%) et au Japon (poids de 2%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 7%. Ces obligations sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (7%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin février, à 1,4. Ils ont toutefois baissé l'exposition aux Etats-Unis au profit de la zone euro core. A fin février, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (0,8), des Etats-Unis (0,2) et de l'Espagne (0,1). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 76,8%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 10,9% et au JPY 0,9%. En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique, mais tenons compte de l'évolution du contexte mondial au vu des publications récentes des bénéfices des entreprises et des chiffres d'inflation mais aussi en matière de politiques monétaires. Nous avons ainsi légèrement revu à la hausse nos prévisions économiques pour la zone euro (ZE), au vu de chiffres montrant une activité meilleure que prévu jusqu'ici. La baisse des prix de l'énergie,

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

l'efficacité du soutien budgétaire au niveau de chaque pays et l'annonce d'une réouverture plus rapide que prévu de l'économie chinoise ont également amélioré le sentiment. Cependant, malgré la résilience de certains pays, les incertitudes restent nombreuses et la dichotomie entre fondamentaux économiques et marchés financiers semble importante. Ceci nous amène à maintenir une approche défensive. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions des marchés développés, notamment celles des États-Unis et du Japon. La prudence est également de mise dans la gestion de la sensibilité aux taux d'intérêts, avec toutefois des opportunités à explorer au vu des divergences de politiques monétaires entre pays.

### Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3,4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2,3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE. BCE : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public pas assez ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données. La tourmente dans le secteur bancaire suite aux faillites de plusieurs banques régionales aux États-Unis ainsi que celle liée à Credit Suisse en Europe ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro (+0,6%) surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni (-3,3%) et la Suède (-1,7%). Le marché suisse (+0,6%), quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal (+4,1%), les Pays-Bas (+2,5%), suivis de l'Allemagne (+1,5%) ressortent en tête. Le MSCI Japon surperforme légèrement aussi en mars (+0,6%). Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons également conservé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED très proche, ainsi que notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous restons légèrement sous-exposés sur les marchés actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Enfin, nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier.

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté de 15pb pour clôturer le mois à 2,7% alors que le 10 ans US a reculé de 3pb à 4%. L'inflation américaine a surpris à la hausse. Les investisseurs sont désormais plus prudents sur la capacité de la Fed à baisser ses taux. Les marchés s'attendent maintenant à ce que le taux des Fed Funds augmente de 25pb en mai et baisse de 25pb en novembre et décembre. La probabilité d'une baisse en septembre n'est plus que de 50%. En zone euro, l'activité économique est résiliente et l'inflation reste élevée. La probabilité d'une récession en 2023 a fortement baissé grâce au recul du prix de l'énergie. Les investisseurs s'attendent maintenant à ce que la BCE relève ses taux de 25 points de base en mai et juin. La probabilité d'une hausse en juin n'est plus que de 62%. Sur les marchés du crédit, les spreads ont en partie effacé l'écart enregistré en mars suite au stress sur le secteur bancaire. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). En Europe, les pays hors zone euro se sont bien comportés sur le mois, avec en tête le Royaume Uni (+3,3%) suivi de la Suisse (+2,7%) et la Suède (+2,1%). Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%). Le Japon surperforme quant à lui les autres régions, affichant une performance positive de +2,7%. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Nous sommes investis à hauteur de 67% en actions dont 35,75% en actions de la zone euro, 5% en actions émergentes, 6% en actions Europe hors EMU, 2% en actions japonaises, et enfin 17,60% en actions américaines. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier. Enfin nous renforçons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif est en train de réussir à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Au niveau de notre exposition obligataire, la durée du portefeuille ressort à 2.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Mai 2023

Les grandes économies développées ont continué de subir, en mai, les effets du resserrement monétaire. Si, aux Etats-Unis, certains indicateurs ont tout de même surpris à la hausse, la tendance a plutôt été contraire en zone euro. Les chiffres chinois ont également suscité quelques déceptions. L'inflation restant très élevée, les grandes banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont de nouveau relevé leurs taux directeurs en début de mois. Cependant, ce cycle de hausse a semblé approcher de son terme, du moins aux Etats-Unis. Les obligations ont connu un retour de la volatilité sur les maturités courtes. Les actions ont évolué avec une forte dispersion entre pays et secteurs. Les marchés obligataires ont été marqués en mai par un retour de la volatilité sur la partie courte de la courbe des taux américaine. Le rendement de l'obligation États-Unis à 2 ans a augmenté de 23pb. L'attention des marchés est revenue sur la persistance de l'inflation sous-jacente et sur la nécessité pour la Fed d'en faire plus. Les investisseurs anticipent désormais une nouvelle hausse de taux et ont repoussé la première baisse de taux à la fin de l'année 2023. En effet, le travail de la Fed sur l'inflation n'est pas encore terminé. L'inflation sous-jacente demeure à des niveaux élevés et peine à reculer. Le marché du travail américain se refroidit mais reste tendu. La progression des salaires autour de 4% n'est pas compatible avec un objectif d'inflation de 2%. De plus, les loyers malgré les hausses de taux continuent d'augmenter. Sur le marché des taux euro, les mouvements ont été beaucoup plus limités. Du côté des marchés du crédit, les spreads se sont stabilisés en mai à mi-chemin entre le pic atteint en mars et les creux atteints en février. Légère baisse du MSCI World AC (-0,5%) sur le mois mais avec une forte divergence entre les régions et les secteurs. Globalement les marchés surexposés au secteur de la technologie l'emportent largement. Ainsi, les Etats-Unis (+0,5% sur l'indice MSCI) font mieux que la moyenne. Le Japon (+4,5%) en devise locale, profite en plus de la baisse du Yen, d'une amélioration de son économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Les autres régions sont en baisse. L'Europe consolide (-3,7%) sa très bonne performance du début d'année. Au sein de la zone euro (-3,4%), les Pays-Bas, surexposés sur la technologie font beaucoup mieux (+4,2%). Hors zone euro, le marché britannique recule de -5,7% et la Suisse de -2,2%. Le MSCI Pacific ex Japan perd -5,2%. Le MSCI pays émergents sous-performe (-1,2%) mais est lui aussi tiraillé entre deux forces ; d'un côté la baisse du marché chinois (-8,5%) et la hausse des marchés liés là encore à la technologie, à savoir Taiwan (+7,3%) et la Corée du Sud (+3,9%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en baisse sauf la technologie qui prend +8%. Les secteurs les plus en baisse sont l'immobilier (-10%) et les valeurs pétrolières (-10,3%) qui ont souffert de la hausse des taux longs et de la baisse du prix du pétrole. En Europe, les valeurs de croissance (-1,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-5,6%). Le vote obtenu pour le relèvement du plafond de la dette américaine a toutefois calmé la nervosité des marchés qui se sont à nouveau focalisés sur les risques inflationnistes et notamment sur l'évolution de l'inflation sous-jacente. Les rendements obligataires ont progressé sur le mois et les anticipations de relèvement des taux directeurs ont également augmenté d'un cran. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse compte tenu du ralentissement de l'économie américaine qui nous paraît inévitable dans les prochains mois. Nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Nous conservons notre positionnement sur les entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Le portefeuille est investi à hauteur de 69% en actions dont 44% en actions de la zone européennes, 5% en actions émergentes, 2% en actions japonaises et enfin 19% en actions américaines. La sensibilité obligataire ressort à 2,04.

### Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. La confiance des consommateurs américains s'est de nouveau redressée en juin. Le marché immobilier américain demeure résilient face aux hausses de taux. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. Les banques centrales restent très engagées. "Le président de la Réserve fédérale, Jérôme

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Powell, a déclaré qu'au moins deux augmentations des taux d'intérêt sont probablement nécessaires cette année pour ramener le taux d'inflation à l'objectif de 2% de la banque centrale américaine ". Même ton du côté de la BCE : « Dans un futur proche, il est improbable que la banque centrale soit en mesure d'affirmer avec certitude que les taux ont atteint leur point haut ». Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britanniques (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Le fonds est investi en actions à hauteur de 69,55%, dont 44% en actions Europe/Euro, 18,43% en actions américaines, 4,90% en actions émergentes et enfin 2,20% en actions japonaises. La sensibilité obligataire ressort à 2,02.

### Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Sur les marchés, les rendements obligataires à long terme ont évolué en légère hausse, ceux à court terme en légère baisse. Les indices d'actions ont progressé. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3,9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

(+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Au cours du mois de juillet, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous avons réduit notre sous-exposition aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

### Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. J. Powell a réitéré à Jackson Hole le message transmis lors du comité de politique monétaire de juillet. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuté le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs de croissance (-3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du brut et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. La patience reste de mise pour la majorité des banquiers centraux qui n'ont pas encore obtenu un ralentissement de l'inflation suffisant, ils soulignent notamment que l'inflation sous-jacente demeure trop élevée au regard de leurs objectifs. Les marchés intègrent désormais une politique monétaire qui demeurera restrictive tant qu'ils n'auront pas la confirmation d'une détente pérenne de l'inflation

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

sous-jacente, ce qui prendra du temps. Ainsi, la crainte d'un resserrement monétaire excessif a grandi dans le contexte actuel d'une croissance qui ralentit clairement, notamment en Europe. La pause dans les taux directeurs approche, mais leur inflexion baissière risque d'être retardée. Le mois d' Août a été marqué par une forte poussée haussière des rendements obligataires sur toute la courbe dont nous avons profité pour renforcer la sensibilité de nos portefeuilles via une exposition sur les obligations souveraines allemandes à 30 ans, ce qui cumulé avec le maintien de nos précédentes positions, conduit à une surexposition marquée de la sensibilité globale de nos portefeuilles. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. Les pays émergents ont pour la plupart démarré un cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Au cours du mois d'août, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable, même si le stimulus attendu en Chine ne se confirme que très progressivement. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services aux collectivités, ce secteur bénéficie du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

### Septembre 2023

En septembre, les chiffres économiques ont montré une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. En zone euro et en Chine, la situation est restée plus difficile, quoique sans aggravation majeure. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation sous-jacente, bien que toujours élevée, a poursuivi son reflux. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés alors que la Banque Centrale Européenne a relevé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. Les taux longs restent orientés à la hausse. Les rendements à 10 ans américains ont atteint près de 4,70% et le rendement à 10 ans allemand près de 2,97%. Les marchés anticipent que les banques centrales maintiendront des taux élevés sur une période prolongée. En effet, l'économie américaine surprend par sa résilience. La consommation, moteur de l'économie américaine, reste robuste. Le marché du travail se refroidit mais reste tendu. Par ailleurs, la politique budgétaire très expansionniste du gouvernement Biden soutient également les dépenses d'investissement. De son côté, la BCE reste préoccupée par les hausses des salaires et l'inflation dans les services. En outre, les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions utilisées pour financer les déficits. La correction des marchés d'actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Bien que beaucoup de banques centrales n'aient pas relevé leurs taux directeurs, leur ton « hawkish » a entraîné une hausse globale des taux longs. Le 10 ans américain a augmenté de près de 60 point de base en septembre. Par ricochet, les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performent l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,8%) a tiré son épingle du jeu, notamment grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (-0,4%) accuse une légère baisse en septembre. Le MSCI marchés émergents recule (-2%) entraîné par la forte appréciation du dollar et la sous performance du marché chinois (-3%).

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » (+1.1%) surperforment les valeurs de croissance (-3,8%). En tête, le secteur de l'énergie (+7,5%) et le secteur bancaire (+2,9%). Le secteur technologie de l'information (-6,1%) ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont fortement été pénalisé par la hausse des taux longs.

Octobre 2023

Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise du T3. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté en cours de mois avant de se replier, tandis que les actions ont poursuivi leur correction. Les rendements à 10 ans ont fortement augmenté au cours du mois, atteignant très brièvement 5% aux Etats-Unis et 3% en Allemagne, avant de refluer en fin de mois, après les réunions de politiques monétaires de la Fed et de la BCE qui ont renforcé le sentiment que le cycle de durcissement monétaire était terminé. Au total le rendement à 10 ans américain a baissé de 4 pb sur le mois à 4.53% et le rendement à 10 ans allemand a baissé de près de 30 pb à 2.62%. La hausse du début du mois avait été motivée par deux facteurs 1) l'anticipation, par les marchés, que les banques centrales maintiendraient des taux élevés sur une période prolongée 2) le fait que les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions nécessaires pour financer les déficits publics. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en septembre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5% pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux avec en tête le Portugal (+0.8%). Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperforment les valeurs dites « Value » (-3,8%). En octobre, les taux souverains en zone Euro, bien que volatils, sont restés relativement stables sur des niveaux élevés (Bund allemand à 10 ans à 2,80%). En fin de mois la décision de la BCE de laisser ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives a apaisé les tensions. En revanche côté américain, les rendements ont progressé plus nettement, le T notes à 10 ans s'inscrivant en fin de mois à 4.97% proche de son plus haut depuis 2007. Les niveaux atteints nous semblent excessivement élevés au regard de la décélération en cours de l'économie et du processus de désinflation bien enclenché qui devrait stopper le processus de hausse des taux directeurs des banques centrales. Pour ces raisons nous avons dans nos portefeuilles, conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références. Quant au positionnement géographique, nous sommes surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment d'un point de vue portage grâce aux hausses des taux récemment engrangées. Au cours du mois d'octobre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En

parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui est aussi défensif. Nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte d'inflation plus élevé et il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous avons initié une exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes, leur valorisations sont maintenant attractives grâce à des mouvements de taux indépendants de leurs résultats. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions aux entreprises pétrolières et à celles liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

### Novembre 2023

En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. Le marché obligataire a réalisé son meilleur mois depuis 2008. Le marché des taux a été marqué ces derniers jours par une forte baisse des taux courts et longs. Les investisseurs ont été surpris par la forte baisse de l'inflation, notamment en zone euro. En novembre, l'inflation dans la zone euro a connu une baisse importante, passant de 2,9% à 2,4%. De plus, certains membres du FOMC ont confirmé que la Fed pourrait commencer à baisser son taux directeur simplement parce que l'inflation recule. En conséquence, les investisseurs ont fortement révisé leurs anticipations de politique monétaire. Le marché considère, désormais, que la Fed et la BCE pourraient commencer leur cycle de baisse de taux dès le mois de mars. En parallèle, les marchés du crédit ont affiché des résultats positifs, encouragés par les perspectives de baisse de taux. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperformant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles aux taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif. Le mois de novembre a également été rythmé par des chiffres d'inflation qui montrent une baisse généralisée et encourageante, permettant de converger vers la cible de 2% d'inflation, que ce soit pour la BCE ou pour la Réserve Fédérale Américaine. Un tel contexte a permis à ces deux banques centrales de maintenir à leur niveau actuel les taux directeurs. Les marchés se positionnent dorénavant pour un prochain mouvement de baisse des taux, qui pourrait intervenir dès la fin du premier trimestre 2024. Ce repositionnement des anticipations a soulagé nettement les marchés obligataires entraînant une détente à la fois rapide et marquée des rendements sur toutes les maturités. En effet, Le taux souverain US à 10 ans termine le mois de novembre à 4.33% soit -0,60% par rapport au mois précédent et le taux à 2 ans finit le mois à 4.68% (-0.40%). En Zone Euro, les taux sont également en baisse sur le mois avec le taux à 10 ans français qui ressort fin novembre à 3.02% (-40 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.44% (-36 pdb). Les marchés de crédit se trouvent actuellement dans un environnement favorable, caractérisé par une volatilité réduite des taux et des performances améliorées sur les principaux indices crédit de la zone euro, revenant à des niveaux observés à la fin de septembre. Nous avons conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références et ainsi bénéficié de la performance liée à la détente des taux. Quant au positionnement géographique, nous sommes surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

notamment d'un point de vue portage qui reste élevé. Au cours du mois de Novembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours une incertitude quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, l'écart de croissance entre les pays émergents et les pays développés restant favorable aux marchés émergents. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, le secteur des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous conservons notre exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions sur les entreprises liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

### Décembre 2023

En décembre, l'économie américaine a continué d'afficher une bonne tenue, alors que la conjoncture est restée stagnante en Europe. Le ralentissement s'est poursuivi en Chine tandis que les autres économies émergentes ont connu des situations diverses. L'inflation a continué de ralentir aux Etats-Unis et en zone euro, mais la Réserve fédérale américaine a communiqué de façon plus appuyée que la BCE sur d'éventuelles baisses de taux au cours des prochains mois. Plusieurs banques centrales des économies émergentes ont, pour leur part, baissé leurs taux. Dans la prolongation des mouvements déjà observés en novembre, les rendements obligataires ont baissé et les indices d'actions ont progressé, inscrivant, pour certains, de nouveaux plus hauts historiques. Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le 10 ans américain a clôturé l'année à près de 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de baisse des taux en mars. Cette baisse très rapide des rendements s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées. 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2% sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperforment l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,1%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+6,1%) et le Portugal (+3,4%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperforment les valeurs dites « value » (+2,8%). Lors de la réunion du FOMC de décembre les responsables politiques se sont montrés de plus en plus confiants dans le fait qu'ils étaient parvenus à une orientation politique suffisamment restrictive. M. Powell a laissé entendre que la Fed serait disposée à ajuster les taux avant que l'inflation n'atteigne 2% et, autre élément important, qu'elle pourrait réduire ses taux avant même qu'une

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

récession ne sévisse. Alors que les prévisions de la Fed ne font pas ressortir de hausse significative du taux de chômage (4,1% en 2024 vs 3,8% à fin 2023) et une croissance toujours positive du PIB réel (1,4% anticipé en 2024 vs 1,5% lors de la prévision du mois de septembre), les membres de la Fed s'attendent désormais à 75bp de baisse des taux (vs 50bp précédemment avec un taux terminal plus élevé) en 2024 selon le « dot » médian. Cela renforce donc clairement la probabilité d'avoir un atterrissage en douceur de l'économie et une prolongation du cycle. Cette communication accommodante de la FED a été appréciée par les marchés obligataires qui ont alors poursuivi leur rallye, s'illustrant par la poursuite de la baisse des rendements avec une baisse du taux 10 ans de 32 pb et du 2 ans de 29 pb. Malgré une communication moins favorable de la BCE qui entend maintenir les taux « plus élevés plus longtemps », repoussant l'espoir d'un pivot rapide, le bund a tout de même baissé de 34 pb, cassant les 2% le 20 décembre. Nous avons conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références et ainsi bénéficié de la performance liée à la détente des taux observée en décembre. Quant au positionnement géographique, nous sommes toujours surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment d'un point de vue portage qui reste élevé. Au cours du mois de décembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons légèrement sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, le secteur des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI OPPORTUNITES, la performance est de 12,55%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	165 155 733,95	140 780 046,62
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	42 271 459,94	28 016 013,00
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	6 226 680,07	23 012 039,73
AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS SELECT - UCITS ETF		27 156 501,01
BFT AUREUS ISR ZC	3 046 584,79	23 092 857,58
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	25 536 157,83	
GERMANY 5.5% 04-01-31	24 633 147,95	
AF EURO CORPORATE BOND Z EUR C	19 832 869,24	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32	19 261 663,01	
AM IS S&P 500 UEUC	14 963 340,11	3 941 643,24

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

01/01/2023

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Responsabilité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Fiscalité : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC :

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

CACEIS BANK, Société Anonyme

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722

Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

"Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

20/12/2023

Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous-délégués du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : [www.caceis.com](http://www.caceis.com) ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h00 ou à 15h00 pour les demandes des seuls OPC nourriciers. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Principe Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices. La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille. Règles d'évaluation des actifs Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous : Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse. Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation". Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur : TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés ( BTAN ) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues. Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation. Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion. Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances. Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés. Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation. Valorisation des garanties financières : Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées. Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement. Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Méthode de comptabilisation Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé. Les revenus sont constitués par : les revenus des valeurs mobilières, les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères, la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements. De ces revenus sont déduits : les frais de gestion, les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements. Engagements hors bilan Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante. Compte de régularisation des revenus Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

Date de mise à jour du prospectus : 20 décembre 2023

### **Récupération fiscale**

"Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire. "

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Informations spécifiques

#### OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

#### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 31,83%.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 121,36%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 124,15%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zéro,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zéro.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

---

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## AMUNDI OPPORTUNITES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI OPPORTUNITES ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers non cotés émis par l'entreprise sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion conduisant à l'évaluation des titres non cotés de l'entreprise

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Comptes annuels

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>839 993 212,10</b>	<b>736 599 810,82</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>26 755 219,17</b>	<b>47 645 249,36</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	26 755 219,17	47 645 249,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>96 017 917,90</b>	<b>44 957 987,98</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 017 917,90	44 957 987,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>712 525 830,55</b>	<b>638 617 006,80</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	707 944 236,55	632 221 655,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	4 581 594,00	6 395 351,58
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>4 694 244,48</b>	<b>5 379 566,68</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 694 244,48	5 379 566,68
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>40 229 529,61</b>	<b>67 033 918,88</b>
Opérations de change à terme de devises	28 129 075,61	55 528 025,30
Autres	12 100 454,00	11 505 893,58
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>11 956 560,40</b>	<b>17 573 257,95</b>
Liquidités	11 956 560,40	17 573 257,95
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>892 179 302,11</b>	<b>821 206 987,65</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	830 602 588,04	771 361 960,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	28 253 526,23	-9 773 114,61
Résultat de l'exercice (a,b)	167 674,51	-3 042 247,30
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>859 023 788,78</b>	<b>758 546 598,93</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 694 245,93</b>	<b>5 369 591,71</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 694 245,93	5 369 591,71
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 694 245,93	5 369 591,71
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>28 461 267,40</b>	<b>57 290 797,01</b>
Opérations de change à terme de devises	27 850 228,00	55 679 357,77
Autres	611 039,40	1 611 439,24
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>892 179 302,11</b>	<b>821 206 987,65</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 0323		11 399 971,84
RP EURGBP 0324	9 392 518,72	
RY EURJPY 0324	1 361 589,67	
RF EURCHF 0324	9 334 009,11	
DJE 600 EUROP 0324	4 318 200,00	
DJE 600 EUROP 0323		27 339 210,00
EURO STOXX 50 0323		4 700 660,00
MSCI WORLD 10 0323		7 512 363,88
E7 USDEUR 0323		62 975 262,86
RP EURGBP 0323		12 564 568,02
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323		11 004 000,00
FGBL BUND 10A 0323		15 274 860,00
US TBOND 30 0323		6 597 822,01
US 10Y ULT 0323		13 443 103,41
CBOT USUL 30A 0323		5 695 233,29
EURO BUND 0324	57 220 740,00	
EURO BTP 0324	11 915 000,00	
US 10YR NOTE 0324	13 468 512,74	
US 10Y ULT 0324	13 546 623,63	
E7 USDEUR 0324	5 004 971,08	
FTSE 100 FUT 0324	17 446 823,85	
E-STOXX UTIL 0324	4 613 800,00	
DJE 600 INSUR 0324	8 366 400,00	
DJS BAS R FUT 0324	4 560 065,00	
DJES BANKS 0324	9 565 800,00	
DJS TECH FUT 0324	9 605 770,00	
XEUR FSMI SWI 0324	10 620 843,03	
DJS TELECOM 0324	8 342 940,00	
DJS F&B FUT 0324	7 120 680,00	
MSCI CHINA 0324	3 837 771,15	
DJE 600 OIL G 0324	6 048 600,00	
M-TOPIX (TOK) 0324	6 285 043,31	
PHLX EMINI SE 0324	4 856 731,29	

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
DJES BANKS 0323		14 103 800,00
SP 500 MINI 0323		28 896 369,23
E-STOXX UTIL 0323		7 998 900,00
DJS BAS R FUT 0323		4 606 245,00
DJE 600 INSUR 0323		7 773 600,00
DJE 600 OIL G 0323		15 563 520,00
MME MSCI EMER 0323		7 732 083,18
NIKKEI 225 0323		3 693 783,28
NIKKEI 225 0324	7 289 765,80	
E-MIN RUS 200 0323		10 844 113,78
M-TOPIX (TOK) 0323		7 471 928,91
DJS TECH FUT 0323		8 222 130,00
EURO STOXX 50 0324	23 441 880,00	
DJS TELECOM 0323		6 401 265,00
FTSE 100 FUT 0323		7 393 309,85
CME JPY/USD 0323		4 457 202,87
CME JPY/USD 0324	4 053 687,64	
RF EURCHF 0323		1 868 357,21
RY EURJPY 0323		6 273 534,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	589 613,42	45 559,85
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 377 627,55	562 659,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 152 683,76	1 141 629,84
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 313,64	1 260,73
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 123 238,37</b>	<b>1 751 110,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 326,57	410,35
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 163,70	63 265,65
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 490,27</b>	<b>63 676,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 112 748,10</b>	<b>1 687 434,40</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 897 289,13	4 729 914,02
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>215 458,97</b>	<b>-3 042 479,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-47 784,46	232,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>167 674,51</b>	<b>-3 042 247,30</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Annexes aux comptes annuels**

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010186668 - Part AMUNDI OPPORTUNITES : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI OPPORTUNITES	Capitalisation	Capitalisation

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>758 546 598,93</b>	<b>870 960 607,33</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	204 809 609,92	213 373 901,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-200 079 533,62	-199 321 632,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 838 472,83	25 153 128,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 665 147,92	-16 507 609,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	27 683 796,61	37 344 254,96
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-26 415 363,45	-63 204 637,76
Frais de transactions	-498 991,63	-617 598,85
Différences de change	-6 077 590,71	13 587 307,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	69 908 607,21	-115 182 098,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>85 260 100,11</i>	<i>15 351 492,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 351 492,90</i>	<i>-130 533 591,06</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	6 757 871,64	-3 996 544,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 917 803,30</i>	<i>-2 840 068,34</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 840 068,34</i>	<i>-1 156 476,35</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	215 458,97	-3 042 479,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>859 023 788,78</b>	<b>758 546 598,93</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 087 666,81	0,13
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	94 930 251,09	11,05
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>96 017 917,90</b>	<b>11,18</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	4 318 200,00	0,50
Change	20 088 117,50	2,34
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>24 406 317,50</b>	<b>2,84</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	132 002 913,43	15,37
Change	9 058 658,72	1,05
Taux	96 150 876,37	11,19
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>237 212 448,52</b>	<b>27,61</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	94 930 251,09	11,05			1 087 666,81	0,13		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							11 956 560,40	1,39
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	96 150 876,37	11,19						

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			1 087 666,81	0,13			31 772 687,38	3,70	63 157 563,71	7,35
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 956 560,40	1,39								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations									96 150 876,37	11,19

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées					2 977 695,49	0,35	5 033 132,51	0,59
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	126 146 239,02	14,68	8 116 340,07	0,94				
Opérations temporaires sur titres								
Créances	7 906 589,46	0,92	862 196,82	0,10	1 312 332,34	0,15	300 303,70	0,03
Comptes financiers	3 032 977,14	0,35	1 121 774,33	0,13	2 594 112,25	0,30	1 738 158,88	0,20
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	21 107 146,94	2,46					345 513,13	0,04
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture			1 361 589,67	0,16	9 392 518,72	1,09	9 334 009,11	1,09
Autres opérations	44 768 297,53	5,21	13 574 809,11	1,58	17 446 823,85	2,03	10 620 843,03	1,24

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	6 292 944,62
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	21 836 130,99
	Dépôts de garantie en espèces	12 073 170,49
	Coupons et dividendes en espèces	27 283,51
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>40 229 529,61</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	21 452 660,07
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	6 397 567,93
	Frais de gestion fixe	498 611,51
	Autres dettes	112 427,89
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>28 461 267,40</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>11 768 262,21</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 078 454,696	204 809 609,92
Parts rachetées durant l'exercice	-1 052 057,702	-200 079 533,62
Solde net des souscriptions/rachats	26 396,994	4 730 076,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 278 715,148	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 897 289,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			681 091 315,92
	LU2070304063	AF EURO CORPORATE BOND Z EUR C	40 831 440,24
	FR0013293255	AGRITALY 2017 A	4 581 594,00
	LU1681049018	AM IS S&P 500 UEUC	12 139 613,41
	FR0013252830	AMUNDI ACTIONS France ISR Z	9 296 314,02
	IE000PEAJOT0	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	34 587 706,19
	FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	26 537 639,80
	FR0013187358	Amundi Euro Equity ESR S C	75 684 931,30
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	14 347 991,64
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	77 425 543,83
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	54 634 398,00
	LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	17 879 126,88
	LU2052288532	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND Z EUR AD D	8 063 456,86
	LU1880392607	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY Z EUR C	35 750 093,41
	LU2414850565	AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY Z EUR C	
	LU2031987014	AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	49 878 297,36
	LU1050468989	AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	18 077 857,66
	LU1602144575	AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	55 791 623,50
	LU0996179858	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN - IE	8 847 847,21
	LU1437016972	AMUNDI INDEX MSCI WORLD UCITS ETF DR	6 563 657,38
	LU2109787551	AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	25 034 135,44
	LU1681042864	AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	21 819 465,20
	FR0013187390	AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE Part S-C	35 012 807,10
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	28 143 769,45
	LU1902443933	CPR INVEST CLIMATE ACTION - I - ACC	9 161 365,97
	FR0011532449	PME FRANCE REG INVEST III FCPR	
	LU1350003452	STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IHE	2 884 300,00
	LU1309077250	STRUCTURA PAT ABS RET JPY IJ3 CAP	8 116 340,07
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>681 091 315,92</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	167 674,51	-3 042 247,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>167 674,51</b>	<b>-3 042 247,30</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	167 674,51	-3 042 247,30
<b>Total</b>	<b>167 674,51</b>	<b>-3 042 247,30</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28 253 526,23	-9 773 114,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>28 253 526,23</b>	<b>-9 773 114,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	28 253 526,23	-9 773 114,61
<b>Total</b>	<b>28 253 526,23</b>	<b>-9 773 114,61</b>

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	696 170 950,67	726 717 279,60	870 960 607,33	758 546 598,93	859 023 788,78
Nombre de titres	4 028 479,129	4 038 836,805	4 181 063,100	4 252 318,154	4 278 715,148
Valeur liquidative unitaire	172,81	179,93	208,31	178,38	200,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,69	11,56	16,90	-2,29	6,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,31	-0,73	-0,93	-0,71	0,03

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	1 646	303 127,36	0,04
BASF SE	EUR	3 534	172 388,52	0,02
BEIERSDORF AG	EUR	1 841	249 823,70	0,03
GEA GROUP	EUR	3 865	145 671,85	0,01
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	3 404	221 191,92	0,03
K S NOM	EUR	4 576	65 482,56	
SAP SE	EUR	1 152	160 680,96	0,02
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 318 366,87</b>	<b>0,15</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GROUP BANK	EUR	5 430	199 443,90	0,02
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>199 443,90</b>	<b>0,02</b>
<b>BELGIQUE</b>				
SOFINA	EUR	620	139 748,00	0,01
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	1 859	146 675,10	0,02
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	5 520	157 320,00	0,02
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>443 743,10</b>	<b>0,05</b>
<b>DANEMARK</b>				
CARLSBERG AS.B	DKK	1 203	136 661,26	0,02
COLOPLAST B	DKK	1 702	176 268,95	0,02
GENMAB	DKK	718	207 572,91	0,02
RINGKJOEBING LANDBOBANK A/S	DKK	1 171	155 757,36	0,02
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>676 260,48</b>	<b>0,08</b>
<b>ESPAGNE</b>				
INDITEX	EUR	11 379	448 673,97	0,06
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>448 673,97</b>	<b>0,06</b>
<b>FINLANDE</b>				
KOJAMO OYJ	EUR	8 220	97 818,00	0,01
KONE OY B NEW	EUR	6 115	276 153,40	0,03
MANDATUM HOLDING OY	EUR	6 530	26 577,10	
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	14 053	128 866,01	0,02
ORION CORPORATION	EUR	2 764	108 542,28	0,01
SAMPO PLC	EUR	6 530	258 653,30	0,03
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>896 610,09</b>	<b>0,10</b>
<b>FRANCE</b>				
ARKEMA	EUR	1 367	140 801,00	0,02
BIOMERIEUX	EUR	1 153	115 991,80	0,01
DASSAULT SYST.	EUR	4 653	205 825,46	0,02
HERMES INTERNATIONAL	EUR	372	713 793,60	0,09
KERING	EUR	561	223 839,00	0,03

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LEGRAND SA	EUR	1 701	160 064,10	0,01
MICHELIN (CGDE)	EUR	5 640	183 074,40	0,03
NEXTSTAGE EVERGREEN	EUR	70 900	8 971 686,00	1,04
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	473	113 283,50	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>10 828 358,86</b>	<b>1,26</b>
<b>ITALIE</b>				
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	10 367	105 898,91	0,01
MONCLER SPA	EUR	3 270	182 139,00	0,02
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	2 722	132 915,26	0,02
REPLY FRAZION	EUR	983	117 468,50	0,01
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>538 421,67</b>	<b>0,06</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELORMITTAL	EUR	10 565	271 256,38	0,03
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>271 256,38</b>	<b>0,03</b>
<b>NORVEGE</b>				
EQUINOR ASA	NOK	6 278	180 704,04	0,02
GJENSID FORSIKR	NOK	6 747	113 031,74	0,02
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>293 735,78</b>	<b>0,04</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	101	117 826,60	0,01
AIRBUS SE	EUR	2 452	342 740,56	0,04
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	615	289 019,25	0,04
ASML HOLDING NV	EUR	1 905	1 298 638,50	0,15
NN GROUP NV	EUR	3 491	124 803,25	0,02
QIAGEN N.V.	EUR	3 952	155 708,80	0,02
STELLANTIS NV	EUR	14 603	308 853,45	0,03
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	6 807	175 688,67	0,02
WOLTERS KLUWER	EUR	2 970	382 239,00	0,04
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 195 518,08</b>	<b>0,37</b>
<b>POLOGNE</b>				
PKO BP	PLN	17 554	203 290,44	0,03
<b>TOTAL POLOGNE</b>			<b>203 290,44</b>	<b>0,03</b>
<b>PORTUGAL</b>				
JERONIMO MARTINS	EUR	6 523	150 289,92	0,01
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>150 289,92</b>	<b>0,01</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
3I GROUP PLC	GBP	20 978	585 834,36	0,07
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	7 592	235 046,98	0,02
ANGLO AMERICAN	GBP	8 240	187 301,67	0,02
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	18 727	155 833,32	0,02
BIG YELLOW GROUP	GBP	7 962	112 230,10	0,02
BURBERRY GROUP PLC	GBP	9 006	147 099,49	0,01
FERGUSON PLC	GBP	1 169	203 411,64	0,02
HOWDEN JOINERY GROUP PLC	GBP	24 344	228 464,56	0,02

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTERTEK GROUP	GBP	3 271	160 205,16	0,02
RIO TINTO PLC	GBP	6 852	461 737,21	0,06
SEGRO REIT	GBP	23 344	238 682,73	0,03
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	67 520	131 546,12	0,02
VICTREX	GBP	7 422	130 302,15	0,02
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 977 695,49</b>	<b>0,35</b>
<b>SUEDE</b>				
ASSA ABLOY AB	SEK	7 376	192 794,50	0,02
EQT AB	SEK	6 264	160 739,75	0,02
EVOLUTION AB	SEK	1 723	186 504,23	0,02
GETINGE INDUSTRIER AB -B-	SEK	6 134	123 879,58	0,01
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	16 010	200 081,75	0,03
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>863 999,81</b>	<b>0,10</b>
<b>SUISSE</b>				
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	3 626	161 158,16	0,02
BUCHER INDUSTRIES NOM	CHF	373	141 879,47	0,02
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	2 723	339 436,60	0,04
DSM FIRMENICH	EUR	1 161	106 812,00	0,01
GEBERIT NOM.	CHF	479	278 044,50	0,03
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	3 692	317 129,66	0,04
NOVARTIS AG-REG	CHF	6 435	588 156,34	0,07
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	166	216 849,75	0,03
SANDOZ GROUP AG	CHF	1 287	37 505,62	0,01
SCHINDLER HOLDING AG (NAMEN)	CHF	1 140	244 927,63	0,03
SIKA AG-REG	CHF	485	142 957,37	0,01
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	429	126 774,36	0,01
STMICROELECTRONICS NV	EUR	7 673	346 896,33	0,04
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 605	234 382,27	0,02
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	352	166 644,27	0,02
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 449 554,33</b>	<b>0,40</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>26 755 219,17</b>	<b>3,11</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>26 755 219,17</b>	<b>3,11</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32	EUR	20 000 000	19 707 538,80	2,30
GERMANY 5.5% 04-01-31	EUR	20 000 000	25 722 817,81	2,99
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>45 430 356,61</b>	<b>5,29</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	21 000 000	20 106 853,36	2,34
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>20 106 853,36</b>	<b>2,34</b>
<b>FRANCE</b>				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	12 500 000	11 665 834,02	1,36
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	EUR	20 000 000	17 727 207,10	2,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>29 393 041,12</b>	<b>3,42</b>

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
CIBUS 1 SPA E6R+4,5% 30-04-24	EUR	1 040 058,9	1 087 666,81	0,13
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 087 666,81</b>	<b>0,13</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>96 017 917,90</b>	<b>11,18</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>96 017 917,90</b>	<b>11,18</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ISHARES MSCI CHINA A UCITS	EUR	508 687	1 893 892,57	0,22
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 893 892,57</b>	<b>0,22</b>
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ACTIONS France ISR Z	EUR	63	9 296 314,02	1,08
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	79 597	26 537 639,80	3,09
Amundi Euro Equity ESR S C	EUR	438 067,554	75 684 931,30	8,81
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	13,887	14 347 991,64	1,67
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	750,765	77 425 543,83	9,01
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	52,855	54 634 398,00	6,36
AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE Part S-C	EUR	185 537,635	35 012 807,10	4,08
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	272,212	28 143 769,45	3,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>321 083 395,14</b>	<b>37,38</b>
<b>IRLANDE</b>				
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	USD	438 625	34 587 706,19	4,03
ISHARES EDGE MSCI USA QUALIT	USD	207 900	27 661 194,60	3,21
ISHARES MSCI CHINA USD ACC	USD	526 977	1 879 427,46	0,22
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>64 128 328,25</b>	<b>7,46</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AF EURO CORPORATE BOND Z EUR C	EUR	43 300,89	40 831 440,24	4,75
AM IS S&P 500 UEUC	USD	145 423	12 139 613,41	1,41
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	159 792	17 879 126,88	2,09
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND Z EUR AD D	EUR	10 306,186	8 063 456,86	0,94
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY Z EUR C	EUR	23 459,298	35 750 093,41	4,16
AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY Z EUR C	EUR	4 656		
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	USD	33 106,574	49 878 297,36	5,81
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	EUR	165 943,25	18 077 857,66	2,11
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	EUR	202 558	55 791 623,50	6,49
AMUNDI INDEX MSCI JAPAN - IE	EUR	73 481	8 847 847,21	1,03
AMUNDI INDEX MSCI WORLD UCITS ETF DR	EUR	63 739	6 563 657,38	0,76
AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	EUR	527 701	25 034 135,44	2,92
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	EUR	39 364	21 819 465,20	2,54
CPR INVEST CLIMATE ACTION - I - ACC	EUR	57 964,9856	9 161 365,97	1,07

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IHE	EUR	2 500	2 884 300,00	0,33
STRUCTURA PAT ABS RET JPY IJ3 CAP	JPY	112 900	8 116 340,07	0,94
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>320 838 620,59</b>	<b>37,35</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>707 944 236,55</b>	<b>82,41</b>
<b>Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés</b>				
<b>FRANCE</b>				
AGRITALY 2017 A	EUR	60 300	4 581 594,00	0,54
PME FRANCE REG INVEST III FCPR	EUR	414		
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 581 594,00</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés</b>			<b>4 581 594,00</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>712 525 830,55</b>	<b>82,95</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CME JPY/USD 0324	USD	50	4 655,87	
DJE 600 EUROP 0324	EUR	-180	-38 700,00	-0,01
DJE 600 INSUR 0324	EUR	480	-180 000,00	-0,02
DJE 600 OIL G 0324	EUR	340	27 125,00	
DJES BANKS 0324	EUR	1 605	-112 350,00	-0,01
DJS BAS R FUT 0324	EUR	157	187 395,00	0,02
DJS F&B FUT 0324	EUR	196	27 440,00	0,01
DJS TECH FUT 0324	EUR	251	-77 120,00	-0,01
DJS TELECOM 0324	EUR	844	-191 375,00	-0,03
E7 USDEUR 0324	USD	80	109 832,57	0,01
E-STOXX UTIL 0324	EUR	236	-2 360,00	
EURO BTP 0324	EUR	100	339 000,00	0,04
EURO BUND 0324	EUR	417	1 517 880,00	0,18
EURO STOXX 50 0324	EUR	516	-131 775,00	-0,02
FTSE 100 FUT 0324	GBP	195	482 478,40	0,06
MSCI CHINA 0324	USD	198	103 348,70	0,01
M-TOPIX (TOK) 0324	JPY	414	68 933,59	0,01
NIKKEI 225 0324	JPY	68	151 729,23	0,02
PHLX EMINI SE 0324	USD	51	346 292,03	0,04
RF EURCHF 0324	CHF	-75	158 511,57	0,01
RP EURGBP 0324	GBP	-75	-36 320,69	
RY EURJPY 0324	JPY	11	-6 440,49	
US 10YR NOTE 0324	USD	132	481 883,81	0,06
US 10Y ULT 0324	USD	127	647 482,83	0,08
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	89	40 255,88	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 917 803,30</b>	<b>0,45</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>3 917 803,30</b>	<b>0,45</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 917 803,30</b>	<b>0,45</b>

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	-184 567,5	-198 767,45	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 873 685,37	-1 693 497,26	-0,20
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-33 386 550	-214 222,33	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 365 160	-1 365 160,00	-0,15
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-386 787,5	-446 157,71	-0,05
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-3 917 804,75</b>	<b>-0,45</b>
<b>Créances</b>			<b>40 229 529,61</b>	<b>4,68</b>
<b>Dettes</b>			<b>-28 461 267,40</b>	<b>-3,31</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>11 956 560,40</b>	<b>1,39</b>
<b>Actif net</b>			<b>859 023 788,78</b>	<b>100,00</b>

<b>Part AMUNDI OPPORTUNITES</b>	<b>EUR</b>	<b>4 278 715,148</b>	<b>200,76</b>
---------------------------------	------------	----------------------	---------------

# AMUNDI OPPORTUNITES

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Annexe(s)**

## Produit

# AMUNDI OPPORTUNITES (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010186668 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Parts de AMUNDI OPPORTUNITES, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée** : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF** : Non applicable

**Objectifs** : En souscrivant à AMUNDI OPPORTUNITES, vous investissez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant. La stratégie d'investissement vise à tirer parti du potentiel de performance des actifs risqués (et notamment du marché actions) tout en ayant la possibilité de désinvestir le fonds en cas d'élévation du niveau de risque anticipé sur les marchés financiers.

L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 120 % de l'actif et se fera au travers de titres en direct, de produits dérivés ou d'OPC.

L'exposition aux produits de taux pourra varier dans une fourchette de 0 à 100 % de l'actif net. La sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10.

Le fonds peut être exposé à un risque de change principal.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction** : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OPPORTUNITES.

**Politique de distribution** : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires** : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire** : CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OPPORTUNITES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€2 690	€2 760
	Rendement annuel moyen	-73,1%	-22,7%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€6 590	€7 000
	Rendement annuel moyen	-34,1%	-6,9%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 040	€9 270
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-1,5%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 340	€11 500
	Rendement annuel moyen	3,4%	2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€2 349	€3 031
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	23,6%	6,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,75% avant déduction des coûts et de -1,50% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1056 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	84,39 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,27 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OPPORTUNITES pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI OPPORTUNITES

Identifiant d'entité juridique :  
969500Y0CUVBW6WWFX18

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,23 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 0-1 YEAR US CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.834 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.766 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO	Finance	Fonds	France	8,99 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2023** au **31/12/2023**

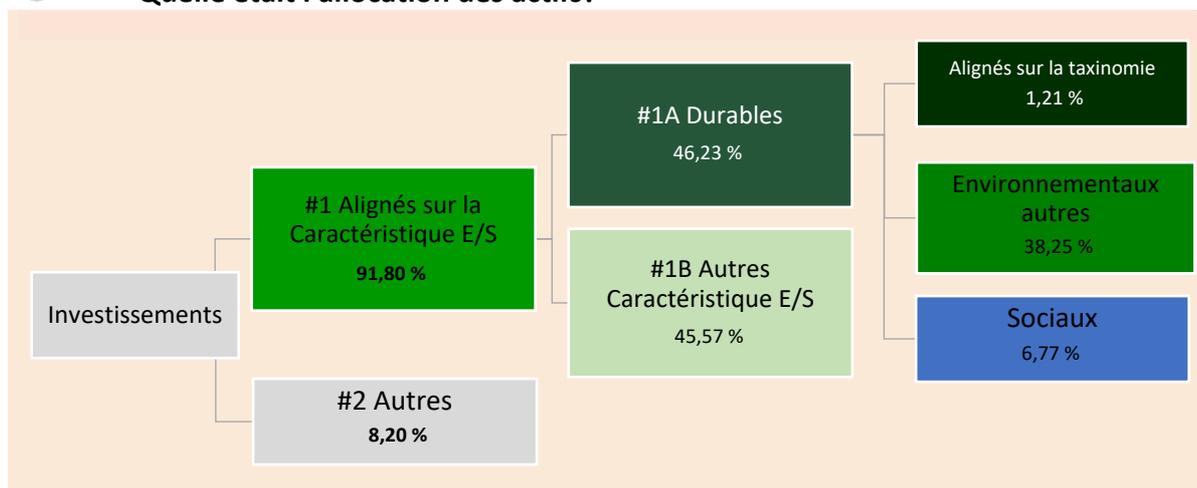
LIQ SHORT TERM SRI - Z				
AMUNDI EURO EQUITY ESR - S(C)	Finance	Fonds	France	8,80 %
AM ID MSCI EMU-UC ETF DR-EUR PARIS	Finance	Fonds	Luxembourg	6,48 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	6,34 %
A-F US PIONEER FUND -Z USD	Finance	Fonds	Luxembourg	5,80 %
A-F EURO CORPORATE BOND - Z EUR (C)	Finance	Fonds	Luxembourg	4,74 %
A-F EUROLAND EQ-Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	4,15 %
AMUNDI RESA ACT FRA - S(C)	Finance	Fonds	France	4,07 %
Amundi MSCI USA ESG Ldrs Sel DR C	Finance	Fonds	Irlande	4,04 %
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Finance	Fonds	France	3,27 %
ISHARES MSCI USA QUALITY FACTOR	Finance	Fonds	États-Unis	3,22 %
AMUNDI ETF MSC EU EX EMU	Finance	Fonds	France	3,10 %
AMUNDI MSCI EM ESG LEADERS	Finance	Fonds	Luxembourg	2,91 %
DBR 5.50% 04/01/31	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	2,86 %
AMUNDI MSCI US ETF(PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	2,53 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>82,97 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>10,90 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>1,18 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,27 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	<i>0,23 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	<i>0,22 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	<i>0,17 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,12 %</i>

<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,11 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>0,11 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	<i>0,09 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>0,09 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>0,09 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>0,08 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>0,08 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	<i>0,06 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	<i>0,06 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>0,05 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	<i>0,05 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>0,04 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>0,04 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>0,02 %</i>

Énergie	Pétrole et Gaz	0,02 %
Conso non Cyclique	Consumer Staples Distribution & Retail	0,02 %
Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	0,01 %
Liquidités	Liquidités	2,87 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,21 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

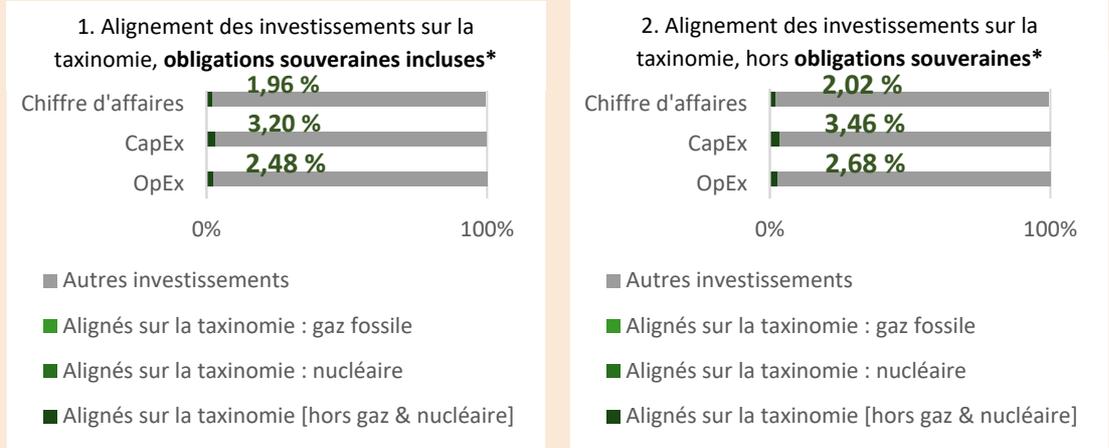
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,02 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,95 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,25 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,77 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

## 1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

### Indicateurs extra-financiers

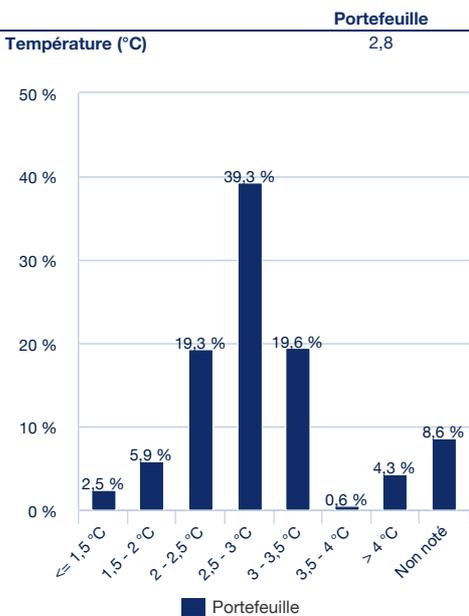
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

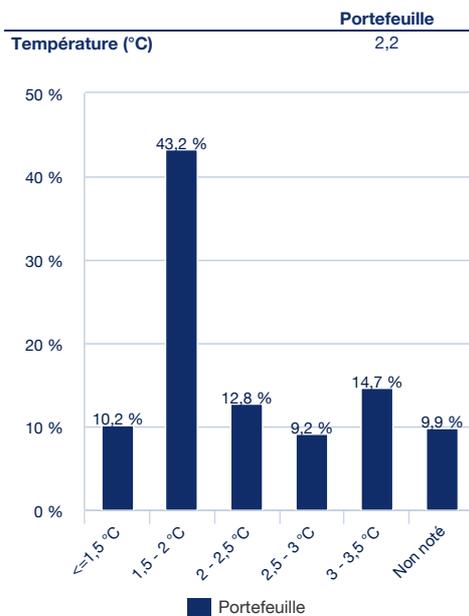
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

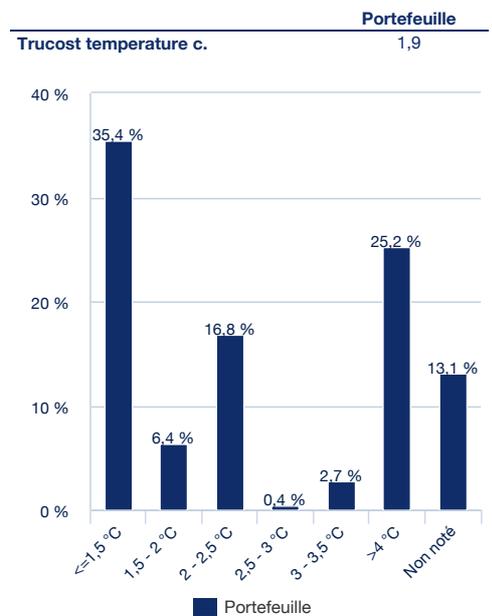
#### Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



#### Méthode 2 - Température CDP (°C)



#### Méthode 3 - Température Trucost (°C)



## Politiques d'exclusion

### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

## Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - -30% d'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO\* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

**2. La stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l’alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

**Indicateurs extra-financiers**

La question de l’impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l’empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l’**empreinte biodiversité** est le **MSAppb\* par bEUR** (1) . Celle-ci permet de quantifier l’impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L’empreinte biodiversité d’une entité s’obtient en divisant la valeur d’impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d’entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l’impact d’une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d’affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d’outils Commootools (outil d’analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l’impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d’eau douce (~10 millions de km²), à l’issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l’état initial jusqu’à aujourd’hui) et dynamiques (produits sur l’année d’exercice), à l’issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l’impact statique dans l’empreinte de l’année d’analyse en l’amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d’avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l’impact des activités d’une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	-	-	Notable (entreprises et états)	66,02%	100%
<b>Impact sur la biodiversité (MSAppb*)</b>	-	-	<b>Noté</b>	-	-

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l’accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l’année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d’entreprise est égal à l’empreinte biodiversité d’une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l’UNEP GRID-Arendal(13) et de l’UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l’impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n’utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d’intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l’artificialisation de 1m2 d’un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l’empreinte biodiversité d’une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l’activité économique de l’entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l’utilisation des terres, les pollutions, l’introduction d’espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu’il faut 50 ans pour qu’un écosystème revienne à son état d’origine.

## Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

**Notation des émetteurs souverains**

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

**3.3 Gestion des risques de durabilité**

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

**3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité**

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT